



RAPPORT DE GESTION

2020

PRÉAVIS NO 11/2021

ARZIER-LE MUIDS



TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	1
0 COVID-19	5
0.1 Bref historique.....	5
0.2 Impacts	6
0.3 Entraide communale	7
1 Administration Générale	8
1.1 Municipalité.....	8
1.2 Conseil communal - État au 31 décembre 2020	11
1.3 Greffe municipal.....	14
1.4 Personnel communal.....	15
1.5 Intérêts généraux	17
1.6 Informatique.....	18
2 Finances.....	19
2.1 Excédent de revenus (commentaires).....	19
2.2 Comptes de fonctionnement	20
2.3 Bilan.....	23
2.4 Point de vue.....	27
2.5 Conclusion « de l’opportunité de baisser le taux d’imposition ».....	28
3 Domaines et bâtiments	29
3.1 Forêts – Alpagnes et pâturages.....	29
3.2 Bâtiments communaux	33
4 Travaux publics, environnement et urbanisme.....	34
4.1 Urbanisme et aménagement du territoire.....	34
4.2 Police des constructions.....	34
4.3 Routes.....	35
4.4 Espaces verts	36
4.5 Cimetières	37
4.6 Traitement des déchets.....	37
4.7 Assainissement – Réseau d’égouts	38
5 Formation, jeunesse, culture et églises.....	39
5.1 Écoles.....	39
5.2 Bibliothèque communale	40
5.3 Cantine scolaire communale	41
6 Sécurité publique	42
6.1 Police	42
6.2 Contrôle des habitants – Bureau des étrangers.....	42
6.3 SDIS Service de défense contre l’incendie et de secours.....	43
6.4 Protection civile.....	44
7 Affaires sociales.....	45
7.1 Accueil de la petite enfance, garderies et familles	45
8 Services industriels.....	47
8.1 Service des eaux	47
8.2 Distribution d’énergie	49
9 Conclusions.....	50
10 Glossaire	51
11 Notes personnelles.....	52

RAPPORT DE GESTION 2020 AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les Communes et du Règlement du Conseil communal, la Municipalité soumet à votre approbation son rapport sur la gestion durant l'année 2020 (préavis n°11/2021).

Les comptes communaux font l'objet d'un préavis séparé (préavis n° 10/2021).

Le rapport est organisé, comme l'année précédente, au plus proche du plan comptable, permettant une lecture parallèle avec les comptes.



Message de la Syndique Louise Schweizer

2020 restera évidemment dans nos mémoires.

Gérer une Commune à travers cette pandémie n'a pas été de tout repos. Entre les incessantes modifications des directives cantonales ou fédérales, les maladies ou leur soupçon, les mises en quarantaine, les craintes ou doutes de nos habitants et de chacun d'entre nous, nous avons dû, sans cesse, nous adapter et mettre au défi notre créativité.

A titre d'exemple, je citerai ici les actions les plus représentatives que nous avons entreprises en cette période incertaine, à savoir :

- La mise en place d'un groupe d'entraide dès la première fermeture, grâce aux nombreux bénévoles que nous souhaitons encore une fois remercier ;
- Le soutien aux commerces locaux en encourageant leur utilisation au travers de flyers, courriers à la population ou mise à disposition de matériel;
- Une action éclairée de distribution de masques à l'ensemble de la population en vue des premières réouvertures prévues ;
- L'organisation d'une tournée inédite pour pouvoir tout de même célébrer le premier Août ;
- La création d'un livret souvenir en remplacement de la sortie des retraités ;
- La rédaction de courriers et les appels téléphoniques réguliers à toutes nos personnes vulnérables ;
- Le lâcher de lanternes par les enfants pour ne pas oublier la magie de Noël et le fameux message du père Noël à ces derniers.

Vous l'aurez constaté, à chaque instant, nous avons dû nous réinventer pour tenter de préserver les nôtres et le lien qui nous unit.

Aujourd'hui, je peux vous dire que je suis fière de la façon dont cette crise a été gérée par notre Commune. Je remercie sincèrement ici tous nos chefs de service qui ont travaillé sans relâche pour faire en sorte que tout se déroule au mieux. Je remercie également tous nos employés qui ont su s'adapter à toutes nos nouvelles directives internes, ainsi qu'au télétravail, ce qui n'a pas toujours été évident.

En brisant nos modes de vie et de fonctionnement traditionnels, cette pandémie a remis en cause bon nombre de nos habitudes et de nos croyances.

Je garde espoir que cette expérience, aussi dure soit-elle, nous mène vers une modification durable de nos valeurs, à travers une priorisation des relations humaines et une prise de conscience quant à l'importance de profiter du jour présent.

La pandémie ne fut évidemment pas notre seule préoccupation de l'année 2020. Malgré les retards qu'elle nous a imposés, nous avons tout de même pu avancer sur un certain nombre de dossiers, notamment:

- La révision de notre plan d'affectation que nous avons pu transmettre au Canton dès le mois de mai ;
- La création de nouvelles places d'accueil à travers l'installation du Relais du Bas et l'agrandissement du Jardin d'enfants communal ;
- La création du columbarium au cimetière d'Arzier ;
- L'achat de la première voiture électrique communale grâce aux impulsions de notre Conseil ;
- La mise aux normes phoniques d'une grande partie de la route cantonale en traversée du village d'Arzier ;
- La finalisation de l'installation des nouveaux compteurs d'eau ;
- Le recours contre la décision de la facture sociale 2019, maintenant appelée participation à la cohésion sociale.

C'est ainsi que la Municipalité s'est investie sur de multiples fronts afin de gérer au mieux le ménage communal, malgré les dictats de la crise sanitaire que nous traversons.

En espérant que cette année 2021 soit plus clémente, je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport de gestion 2020.

Louise Schweizer, Syndique

0 COVID-19

Inutile de préciser que la pandémie qui nous touche a eu des impacts sur la Commune et son organisation. Nous avons donc décidé de créer un chapitre unique destiné au Covid-19, regroupant toutes les informations à ce sujet, quel que soit le dicastère concerné. Pour plus de compréhension, nous avons divisé ce chapitre en trois catégories, à savoir un bref historique, les impacts, et l'entraide communale. A noter que les informations ci-dessous reflètent la situation en 2020 et peuvent, en fonction de l'évolution de la pandémie, avoir été adaptées.

0.1 Bref historique

Avant toute chose, il nous paraît opportun de faire un bref historique de la situation, permettant de relever quelques dates importantes. Fin février, début mars 2020, les premiers cas de Covid-19 sont identifiés en Suisse. Le 5 mars 2020, le Service de la sécurité civile et militaire du Canton de Vaud demande aux communes de mettre à jour, ou d'établir, un plan de continuité des activités (ci-après PCA). Ce document doit spécifier les différentes tâches (activités) des services communaux, les prioriser et indiquer si ces dernières peuvent être effectuées en télétravail. Il en va de même pour les ressources (en personnel et matériel) qui doivent elles aussi être identifiées. La Commune d'Arzier-Le Muids a réalisé ce document dans le cadre d'un « plan pandémie » accepté par la Municipalité le 13 mars 2020. Le 12 mars, le Conseil fédéral annonce des mesures prises sur l'ensemble du territoire interdisant les rassemblements à plus de 100 personnes, et prononçant la fermeture des écoles et universités dans tout le pays. Le 16 mars, la Municipalité ordonne, au vu des décisions des autorités supérieures, le déclenchement de son plan de continuité des activités, l'activation de sa cellule de crise et la fermeture des guichets au public dès 12h et jusqu'à nouvel avis. Une permanence téléphonique est mise en place tous les jours de 08h à 12h. Seule demeure ouverte l'agence postale, répondant à un service de première nécessité. La bibliothèque communale et la cantine scolaire ont suivi le sort des écoles et sont donc restées fermées depuis le lundi 16 mars et jusqu'à nouvel avis. Quant au jardin d'enfants communal, ce dernier a encore accueilli un nombre très faible d'enfants les lundi 16 et mardi 17 mars, et a été fermé depuis le 18 mars.

Dès le 14 avril, l'administration communale a repris la réalisation des tâches non-essentiels, et qui avaient été temporairement suspendues, ceci dans le strict respect des mesures de distanciation sociale et d'hygiène.

Dès le 11 mai, toutes les activités ont repris avec chacune son plan de protection, à l'exception du jardin d'enfants, qui lui a repris le 25 mai 2020. Depuis cette date, nous nous adaptions continuellement aux nouvelles directives fédérales ou cantonales mais n'avons pas eu besoin de fermer à nouveau nos services.

0.2 Impacts

Organisationnels

Les impacts organisationnels de la crise sur le fonctionnement de l'administration communale ont été particulièrement forts lors des débuts et ont exigé des collaborateurs une adaptation immédiate à de nouvelles pratiques ou de nouvelles mesures. En effet, lors des premières décisions du Conseil fédéral le vendredi 13 mars 2020, les chef(fe)s de service ont dû réagir en urgence afin de mettre en place les permanences nécessaires, le matériel de protection adéquat et préparer les communications, tant aux employés concernés par la fermeture, qu'aux fournisseurs et aux administrés. Le délai pour la mise en application des décisions étant extrêmement court, il a été fréquent que les cadres soient appelés à travailler en dehors des horaires habituels, week-end compris.

Le déclenchement du PCA a conduit à l'abandon temporaire de certain type d'activités jugées non prioritaires, afin de réaffecter les ressources pour des tâches supplémentaires dictées par la situation. Parmi ces dernières, nous pouvons citer notamment :

- La pose de protection en plexiglass pour les guichets communaux ;
- La mise en place de distributeurs de solution hydroalcoolique (désinfectant) dans tous les bâtiments communaux ;
- Le retrait des fascicules en libre-service aux guichets ;
- Le changement de nombreuses poubelles (remplacement par des poubelles fermées) ;
- La création d'un concept de protection à la déchetterie communale.

D'autre part, le télétravail a, dès le mois de mars, été autorisé et même exigé par moment. Cela peut sembler anodin mais a nécessité l'élaboration d'une nouvelle organisation et la configuration de solutions informatiques permettant de développer cet aspect qui était, il est vrai, sous utilisé dans notre administration.

Pour terminer, la fermeture des guichets (mars à mai) a également fortement impacté le travail administratif dans plusieurs secteurs, notamment dans les procédures judiciaires ou dans la police des constructions (mise à l'enquête, oppositions, séances de conciliation, etc.) et a causé une surcharge de travail dès le mois de mai qui a dû être absorbée rapidement. C'est grâce à l'implication de notre personnel que nous avons pu, au terme de l'année, rattraper la charge de travail qui s'était accumulée.

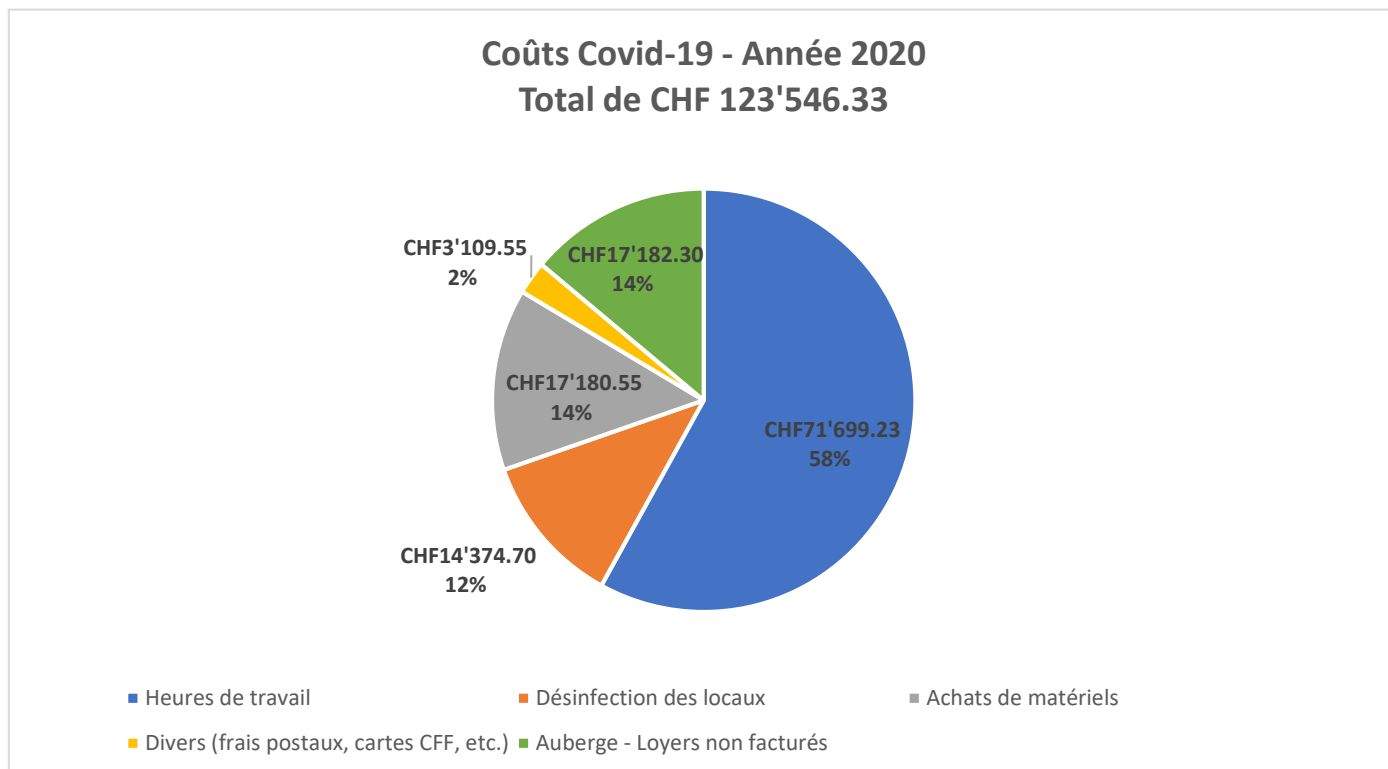
Politiques

D'un point de vue politique, les impacts se sont ressentis principalement dans la tenue des séances, que ce soit celles de l'exécutif ou du délibérant. Pour la Municipalité, certaines séances se sont déroulées par téléphone, alors que d'autres se sont tenues par visioconférences. Malheureusement, aucune de ces solutions n'était envisageable pour les séances du Conseil communal. Dès lors, le Conseil du mois de mars 2020 a dû être supprimé et depuis celui du mois de mai, toutes les séances se tiennent au CCS, dans la salle polyvalente. Cette salle permet de mettre à disposition de chaque Conseiller/ère une table individuelle et ainsi de respecter la distanciation nécessaire.

Financiers

Sur le plan financier, les charges ont été diverses. En effet, il en va des heures de travail, que ce soit parce que le service en question était fermé (cantine, bibliothèque, etc.) ou car la priorisation des activités l'imposait, aux heures supplémentaires (désinfection des bâtiments, déchetterie, etc.) ou encore aux diverses dépenses faites afin d'équiper les collaborateurs et les bâtiments avec le matériel de protection adéquat. Sans oublier le soutien à la population et aux commerces locaux, notamment par la suppression de loyers de l'auberge communale durant la fermeture obligatoire.

Nous pouvons donc résumer les charges de la manière suivante :



0.3 Entraide communale

Cette situation nous a tous touché de manière différente. Les connaissances sur ce virus ont rapidement mis en lumière qu'il existait des groupes considérés comme étant à risque et qu'il était primordial de pouvoir les protéger. C'est dans ce cadre que nous avons vu fleurir un peu partout des mouvements d'entraide au sein des quartiers, des communautés ou encore des villages. Arzier-Le Muids n'a pas échappé à ce mouvement solidaire. En effet, ce n'est pas moins d'une vingtaine de bénévoles qui se sont mis à disposition de la commune dans le cadre de l'entraide communale afin de rendre service aux personnes à risque. Ce service a été utilisé par plus d'une dizaine d'administrés qui ont nécessité des livraisons de courses alimentaires ou encore de médicaments. Une aide a également été apportée à La Petite épicerie d'Arzier pour les livraisons qui ont grandement augmenté. Nous souhaitons ici adresser un remerciement particulier à chacune des personnes qui s'est annoncée bénévole pour apporter son aide et son soutien dans ces moments qui peuvent être difficiles pour certains d'entre nous. Nous vous en sommes reconnaissants.

1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 Municipalité

Répartition des dicastères et organisation - Législature 2016 – 2021

Responsable	Fonction	Dicastères
Mme Louise Schweizer	Syndique	Administration communale Personnel communal Police Sociétés locales Espaces verts et cimetières Police des constructions
M. Christian Dugon	Municipal	Bâtiments communaux Sécurité civile et militaire Traitement des déchets
M. Nicolas Ray	Municipal	Écoles Enfance et jeunesse Forêts et alpages Urbanisme et aménagement du territoire
Mme Elvira Rölli	Municipale	Infrastructures (Eau-Égouts) Affaires sociales Affaires culturelles et religieuses SDIS – Service de défense contre l'incendie et de secours
M. Patrick Hübscher	Vice-syndic	Finances Routes

Municipalité 2016 - 2021

Séances

Les séances de Municipalité se tiennent le lundi dès 9 heures. La Municipalité a tenu 46 séances afin de traiter le courrier hebdomadaire et de nombreuses autres séances de travail pour débattre de sujets particuliers ou recevoir des citoyens.

Représentations et délégations

La Municipalité participe, en règle générale, aux manifestations locales, régionales ou cantonales auxquelles elle est invitée. En outre, elle assume la représentation dans les instances où la commune est partie prenante.

Compte tenu de la situation sanitaire, 2020 a connu très peu de manifestations. Celles qui ont tout de même été organisées, l'ont été de manière très différente.

Relations avec les autorités cantonales, les collaborations intercommunales et autres

Autorités cantonales

La commune a toujours une relation privilégiée avec l'État par l'entremise des Préfets du district. À ce propos, les Préfets inspectent chaque année les communes. À cette occasion, ils s'entretiennent avec le Président du Conseil communal, sa secrétaire, la Municipalité, le Secrétaire municipal, la Boursière communale et la Préposée au Contrôle des habitants. L'inspection annuelle pour l'exercice 2020 a été effectuée au mois de janvier 2021 et n'a révélé aucun dysfonctionnement. A noter que Monsieur Olivier Fargeon a remplacé, au 1^{er} juillet 2020, Monsieur Jean-Pierre Dériaz au poste de Préfet du district de Nyon, aux côtés de Madame Chantal Turin.

C'est également l'occasion d'échanger et de faire part réciproquement des besoins, des préoccupations mais aussi des satisfactions.

Relevons la publication régulière du périodique Canton – Communes donnant des informations utiles sur divers sujets. Elle est consultable en ligne en suivant ce lien :

<https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/courrier-circulaire/>

Collaborations intercommunales et autres

Nous rappelons que la commune est partie prenante aux associations, ententes ou autres collaborations notamment nommées comme suit :

Nom	Nature
ACPT	Association intercommunale pour l'exploitation d'un couvert à plaquettes et bois énergie situé sur la commune de Trélex Ray Nicolas (CI) ¹ - Dugon Christian, suppléant (CI)
ADCV	Association des Communes Vaudoises Schweizer Louise
AISGE	Association intercommunale de Genolier et environs Ray Nicolas (CODIR) ² – Schweizer Louise (CODIR) - Dugon Christian (CI)
APEC	Association intercommunale épuration des eaux usées de la Côte Röllli Elvira (CI) – Dugon Christian (CI)
ARAS	Association intercommunale régionale d'action sociale Röllli Elvira (CODIR) - Schweizer Louise (CI) - Ray Nicolas, suppléant (CI)
CDP	Service intercommunal pour la notification des commandements de payer et des comminations de faillite Hübscher Patrick
CFR	Centre funéraire régional Nyon – Rolle Schweizer Louise
COBVD	Chambre des bois de l'ouest vaudois Ray Nicolas
JURA-LAC	Assemblée des Syndics Schweizer Louise
LA FORESTIÈRE	Propriétaires forestiers Ray Nicolas
NSTCM	Nyon – St-Cergue – Morez Patrick Hübscher (Conseil d'administration)
ORPC	Organisation régionale de la protection civile Hübscher Patrick (CI)
PEBOV	Promotion de la filière bois de l'ouest vaudois Ray Nicolas
PRNJV	Parc naturel régional jura vaudois Ray Nicolas (CODIR) – Hübscher Patrick, suppléant (CI)
RAT	Réseau d'accueil des Toblerones Ray Nicolas (CI) – Schweizer Louise, suppléante (CI)
RÉGION DE NYON	Développement régional, plan directeur, politique socioéconomique et touristique, culturelle et sportive, mobilité et environnement Röllli Elvira (Codir) – Schweizer Louise (CI), Christian Dugon, suppléant (CI)
SADEC	Traitement des déchets Dugon Christian - Ray Nicolas, suppléant

¹ CI = Conseil intercommunal

² CODIR = Comité directeur

SAGGT	Les Syndics de Saint-Cergue, Arzier - Le Muids, Genolier, Givrins et Trélex Schweizer Louise
SAPAN	Pompage et adduction d'eau du lac pour la région nyonnaise Rölli Elvira, déléguée – Dugon Christian, suppléant
SDIS	Service de défense incendie Nyon – Dôle Rölli Elvira (CI) – Hübscher Patrick, suppléant (CI)
SIDEMO	Service intercommunal des eaux du Montant Rölli Elvira, déléguée – Dugon Christian, suppléant
SOFREN	Société foncière de la région nyonnaise Rölli Elvira, déléguée – Schweizer Louise, suppléante
UCV	Union des communes vaudoises Schweizer Louise

Collaborations intercommunales et autres

Cette liste - bien fournie - met donc en évidence les relations étroites entre les communes, la région et autres secteurs. Nous vous renvoyons, au surplus, aux informations figurant dans le rapport des dicastères, le cas échéant, ou sur les sites internet des différentes associations intercommunales.

Il convient, toutefois, de relever que le pouvoir démocratique local est, de plus en plus, délégué aux entités intercommunales ou régionales. C'est une économie de moyens mais une perte de maîtrise des organes délibérants, cependant librement consentie, il est vrai, par leur propre décision sur demande motivée des exécutifs. Une forte implication des délégués intercommunaux, tant au sein de l'organisation intercommunale que dans la communication au Conseil, est donc impérative afin que les intérêts de notre Commune puissent continuer à être défendus.

Autorisations générales délivrées par le Conseil communal

La Municipalité est au bénéfice des autorisations suivantes :

1. Statuer sur l'acquisition ou l'aliénation des immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, dans la limite de CHF 20'000.--.
2. Statuer sur la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participation dans les sociétés commerciales dans la limite de CHF 20'000.--.
3. Autorisation générale de plaider.
4. Autorisation d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles durant la législature 2016-2021, à hauteur de CHF 30'000.--.

En 2020, elle n'a fait usage de sa compétence que dans les limites de l'autorisation citée sous chiffre 1. ci-dessus, ceci principalement pour la constitution de servitudes en relation avec le réseau des infrastructures (ESP, EU-EC, etc...) et sous chiffre 3), en majorité pour des litiges en relation avec la police des constructions.

Affaires juridiques

L'accroissement des affaires publiques et la complexité de la législation, notamment en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions, impliquent, à de nombreuses reprises, le concours de mandataires spécialisés (avocat, aménagistes, etc...).

En règle générale, nous transmettons un dossier à notre avocat dès lors qu'une procédure est pendante au tribunal.

En 2020, tout comme les années précédentes, la grande majorité des cas juridiques de notre commune concernait la police des constructions (env. 10 dossiers, dont 7 procédures toujours en cours). Les comptes reflètent les coûts effectivement dépensés en 2020 (CHF 30'704.80) pour les procédures judiciaires. Deux autres dossiers juridiques relevant de secteurs différents ont coûté CHF 13'142.--. En totalité, ce n'est pas moins de CHF 43'846.80 qui ont été dépensés pour défendre les intérêts de la Commune.

1.2 Conseil communal - État au 31 décembre 2020

Composition du Conseil - 48 membres³

Badan Olivier	Nicolet Bernard
Baumgartner François	Nile Alvarez Françoise
Berger Denis	Nydegger Gwendoline
Bianchi Peter	Ohanessian Ivané
Boscardin Flavio	Patarin Christophe
Boy Frédéric	Pellaton Steve
Brügger Christian	Rais Valentin
Burbidge Rainsley Jacqueline	Ramel Charles Emile
Crispoldi Luigi	Rossier Christophe
Esseiva Françoise	Rossier Claude
Esseiva Philippe	Ruchat Mathieu
Esselborn François	Ruffet Natacha
Fasel Valentin	Thalmann Giavina Maryline
Forel Anne-Laure	Tissot Stéphane
Fouchault Philippe	Uygur Inal
Gassmann Alessandro	Van Zandijcke Geldreich Antonie
Grossrieder Hervé	Vincent Méliné
Guilloud Frédéric	Vout Nicolas
Hermann Didier	Voutat Pascal
Jaquet Eric	Vuille Nicolas
Jaquet Sylviane	Weber Patrick
Klinkenbergh Dominique	Weinmann Fanny
König Patrick	Weyer Jeanne-Marie
Kriha Thomas	Zbinden Benoît

Composition du Conseil communal

Bureau

Président :	M. Christophe Patarin
1 ^{er} Vice-Président :	M. François Esselborn
2 ^{ème} Vice-Présidente :	Mme Gwendoline Nydegger
Scrutatrices :	Mme Gwendoline Nydegger Mme Méliné Vincent
Scrutateurs suppléants :	M. Philippe Esseiva M. Alessandro Gassmann
Secrétaire :	Mme Maryline Thalmann Giavina
Secrétaire suppléante :	Poste vacant

Composition du Bureau du Conseil communal

Commission de gestion

Président :	M. Frédéric Guilloud
Membres :	M. Bernard Nicolet M. Nicolas Vout M. Philippe Esseiva M. Eric Jaquet

Composition de la Commission de gestion

³ Le nombre légal de conseillers est de 55.

Commission des Finances

Président : M. Jean-Marie Weyer

Membres : M. Christian Brügger
M. Didier Hermann
Mme Fanny Weinmann
Mme Méliné Vincent

Composition de la Commission des Finances

Commission d'Urbanisme (la présidence est assumée alternativement)

Membres M. Flavio Boscardin
M. Frédéric Boy
M. Philippe Fouchault
M. Hervé Grossrieder
M. Benoît Zbinden

Composition de la Commission d'urbanisme

Commission de recours en matière d'impôts (la présidence est assumée alternativement)

Président: M. Alessandro Gassmann (du 01.07.2020 au 30.06.2021)

Membres : M. François Esselborn
Mme Sylviane Jaquet
M. Olivier Badan
M. Patrick Weber

Composition de la CCRI

Délégations

APEC	M. Christian Brügger M. Philippe Esseiva M. Pascal Voutat
AISGE	Mme Jacqueline Burbidge Rainsley Mme Natacha Ruffet M. Thomas Kriha
Association SDIS Nyon – Dôle	M. François Esselborn
Conseil intercommunal de Région de Nyon	M. Frédéric Guilloud M. Phillipe Esseiva (suppléant)
Réseau d'Accueil des Toblerones	Mme Fanny Weinmann Mme Gwendoline Nydegger (suppléante)

Délégations du Conseil communal

Séances du Conseil communal

L'autorité délibérante s'est réunie à six reprises soit les :

10 février 2020	31 août 2020
25 mai 2020	16 novembre 2020
15 juin 2020	7 décembre 2020

Préavis

Les préavis suivants ont été traités :

No 1	Zone réservée communale (art. 46 LATC) - Approuvé le 10.02.2020
No 2	Demande de crédit de CHF 115'000.-- TTC concernant le remplacement d'un collecteur d'eaux claires ; gare de Le Muids - Ruisseau Le Bix - Approuvé le 10.02.2020
No 3	Demande de crédit de CHF 26'000.-- TTC pour l'achat d'un véhicule électrique pour le service des bâtiments et déchetterie - Approuvé le 10.02.2020
No 4	Demande de crédit de CHF 240'000.-- TTC pour la réfection selon les mesures de l'Ordonnance sur la Protection contre le Bruit « OPB », de la chaussée de la route cantonale RC 25 traversant le village d'Arzier-Le Muids - Approuvé le 25.05.2020
No 5	Demande de crédit de CHF 44'000.-- TTC pour la mise en conformité de la canalisation communale des eaux claires sous le passage à niveau de la route cantonale RC 25 à Le Muids - Approuvé le 25.05.2020
No 6	Demande de crédit de CHF 38'000.-- TTC pour la réalisation d'une démarche participative dans le cadre de l'étude de réaménagement de la rue du Village d'Arzier - Retiré par la Municipalité
No 7	Demande d'autorisation de porter au budget des années 2021 à 2025 un montant équivalent à un point d'impôt communal au maximum, soit environ CHF 170'000.-- / an ou CHF 850'000.-- pour 5 ans, destiné à la reconduction du Dispositif d'investissement solidaire de la Région de Nyon (DISREN 2, période 2021-2025) - Approuvé le 31.08.2020
No 8	Demande de crédit de CHF 2'808'000.-- TTC concernant le remplacement partiel des collecteurs EU/EC et des conduites ESP des quartiers Prise et Bossons-Audry - Approuvé le 15.06.2020
No 9	Comptes 2019 - Approuvé le 31.08.2020
No 10	Rapport de gestion 2019 - Approuvé le 31.08.2020
No 11	Demande de crédit complémentaire de CHF 30'000.-- TTC pour l'aménagement de la salle des Raffis au CCM en Jardin d'enfants communal - Approuvé le 15.06.2020
No 12	Concernant l'approbation d'un contrat énergétique pour la reprise du chauffage à distance (CAD) et demande de crédit pour le raccordement des bâtiments communaux pour un montant de CHF 120'000.-- TTC - Refusé
No 13	Arrêté d'imposition communal pour l'année 2021 – Approuvé le 16.11.2020
No 14	Révision des statuts de l'Organisation Régionale de Protection Civile (ORPC) du district de Nyon - Approuvé le 16.11.2020
Postulat	Réponse au postulat Grandjean : Postulat invitant la Municipalité à étudier l'opportunité « de quitter le RAT et de créer une nouvelle structure d'accueil en partenariat avec d'autres communes qui partagent notre souci de financement » - Répondu le 07.12.2020
No 15	Budget 2021 - Approuvé le 07.12.2020
No 16	Demande de crédit de CHF 470'000.-- TTC pour la revitalisation et remise à ciel ouvert d'un affluent du ruisseau Le Montant et amendement audit préavis visant à réduire le coût à CHF 436'000.-- TTC - Refusé le 07.12.2020
No 17	Demande de crédit de CHF 300'000.-- TTC pour la réfection de la toiture et la mise en conformité de l'évacuation des eaux du Croue - Approuvé le 07.12.2020

Préavis municipaux

1.3 Greffe municipal

Secrétariat municipal

Sous la conduite du secrétaire municipal, ce service assume le secrétariat de la Municipalité. À ce titre, il est en charge de transmettre aux services les décisions de la Municipalité, de veiller à leur exécution et de coordonner les actions exigées par la Municipalité. La rédaction des correspondances municipales est également l'une des tâches significatives de ce service.

Le secrétariat municipal s'occupe en outre de la conservation des archives, avec le concours de l'entreprise Pro Archives Conseils SA (cf. ci-dessous) ainsi que l'organisation des votations, la gestion des procédures de naturalisations, la gestion des locations des salles, et bien d'autres tâches encore.

Naturalisations

La gestion des demandes de naturalisation est gérée par le Contrôle des habitants ; il est régulièrement sollicité pour donner des renseignements et des documents.

Pour information, il reste encore 6 dossiers toujours en cours de traitement auprès du service des naturalisations du Canton et qui sont examinés sous l'ancien droit.

Quant à l'année 2020, nous avons reçu 18 demandes (13 demandes individuelles et 5 demandes famille). La Municipalité a fait passer 12 tests de connaissances élémentaires et a procédé à 13 auditions des candidats portant sur l'intégration, venant compléter le rapport d'enquête prévu par la loi. 14 dossiers ont été envoyés au Canton pour la suite de la procédure et 2 dossiers sont en cours de procédure auprès de nos services. À noter qu'une demande a été retirée par les candidats et une autre demande a été refusée car la candidate n'avait pas encore une année de résidence dans notre commune, conformément à notre règlement communal sur l'acquisition de la bourgeoisie.

Gestion des archives

La gestion des archives est assurée par la société Pro Archives Conseils SA domiciliée à Nyon. Cette société est bien connue dans notre région et gère les archives de quelques communes voisines. Notre mandataire suit durant l'année, et à intervalles réguliers, le stockage et l'archivage des documents selon les normes archivistiques en vigueur.

Cartes journalières CFF

La revente des cartes journalières par la Commune est clairement un service offert à la population de notre Commune. Nous achetons chaque année deux cartes par jour vendues au prix de CHF 45.--. La statistique pour l'année 2020 se présente comme suit :

2020 - BILLETS CFF STATISTIQUE						
	Cartes à vendre	Invendues	%	Vendues	%	
Janvier	62	29	46.77%	33	53.23%	
Février	58	27	46.55%	31	53.45%	
Mars	62	41	66.13%	21	33.87%	
Avril	60	52	86.67%	8	13.33%	
Mai	62	59	95.16%	3	4.84%	
Juin	60	37	61.67%	23	38.33%	
Juillet	62	16	25.81%	46	74.19%	
Août	62	13	20.97%	49	79.03%	
Septembre	60	26	43.33%	34	56.67%	
Octobre	62	22	35.48%	40	64.52%	
Novembre	60	49	81.67%	11	18.33%	
Décembre	62	38	61.29%	24	38.71%	
2020*	732	409	55.87%	323	44.13%	
	2019	730	200	27.40%	530	72.60%
	2018	730	222	30.41%	508	69.59%
	2017	730	191	26.16%	539	73.84%
	2016	732	177	24.18%	555	75.82%
* Ndr : Baisse des ventes due à la pandémie du COVID19						

Cartes journalières CFF

1.4 Personnel communal

Durant l'année, le départ d'un collaborateur au service des forêts est à relever. Ce dernier a été remplacé par l'engagement d'un nouveau collaborateur au 17 août 2020. Dans ce même service, l'un des apprentis a terminé sa formation en juillet 2020 et le second a fait part de sa démission au 30 novembre 2020.

Quant à Monsieur Pannatier, collaborateur en charge de l'office postal, son contrat s'est terminé au 31 décembre 2020, le poste ne se justifiant plus.

Nous avons également engagé Madame Figueira Correia Tânia dès le 1^{er} août 2020, en qualité d'apprentie employée de commerce aux services de la Bourse communale et du greffe municipal.

Vous trouverez, sur la page suivante, le tableau présentant l'effectif de notre personnel ainsi que les mutations durant l'année écoulée. Quant à l'évolution des emplois plein temps (EPT), elle peut être résumée ainsi (chiffre ne tenant pas compte des apprenti(e)s) :

Année	Nombre d'EPT
2020	20
2019	20
2018	19
2017	17
2016	16

Secrétariat municipal	M. Quentin Pommaz, Chef de service	100 %
	M. Michel Pannatier	60 %
	Mme Carine Besson	20 %
	Mme Mirella Hodic	40 %
Contrôle des habitants	Mme Carine Besson, Préposée	60 %
	Mme Mirella Hodic	40 %
Bibliothèque	Mme Isabelle Menoud	+/- 21 %
	Mme Mireille Vietti	+/- 21 %
Jardin d'enfants	Mme Kathrine Zwygart, Responsable	+/- 36 %
	Dès octobre 2020	+/- 67 %
	Mme Maritza Grimm	+/- 30 %
Cantine	Mme Gaëlle Hauser	+/- 53 %
	Mme Miljana Djordjevic Acalovic	+/- 40 %
Bourse	Mme Odette D'Onofrio Vuille, Cheffe de service	100 %
	Mme Véronique Pégaitaz, adjointe	60 %
	Apprentie : Mme Figueira Correia Tania, dès août 2020	100 %
Infrastructures communales	M. Christian Vuillomenet, Chef de service	100 %
	M. Guillaume Obez	100 %
	Mme Véronique Pégaitaz	20 %
	Mme Stijntje Reulen Langel	80 %
	M. Laurent Crot	100 %
	M. Marcel Vaucher	100 %
	M. Domingos Ganço Mendes	100 %
Service forestier	M. Guy Favre, garde forestier, Chef de service	100 %
	Mme Stijntje Reulen Langel	10 %
	M. Sébastien Petit	100 %
	M. Christian Brzakalla	100 %
	M. Damien Caspar , jusqu'à fin août 2020	100 %
	M. Justin Boillat, dès août 2020	100 %
	Apprentis :	
	M. Valentin Peccaud, démission fin novembre	100 %
M. Cyril Vaucher, 3 ^{ème} année jusqu'en juillet	100 %	
Service bâtiments et déchèterie	M. Alain Ghilardini, Chef de service	100 %
	M. Jovan Ilic	100 %
	Mme Maria Pinto Teixeira	100 %
	Mme Gabrielle Thiel Grichting	40 %

Personnel communal

1.5 Intérêts généraux

Bulletin communal "Info Arzier – Le Muids"

Notre publication a été éditée, comme chaque année, à 4 reprises soit à la fin de chaque trimestre. Cet outil de communication, tant physique que virtuel puisqu'il est accessible sur notre site internet, est toujours apprécié par nos citoyens. Il diffuse les informations officielles ainsi que celles des sociétés locales et autres organismes.

Sociétés locales

Notre commune compte de nombreuses sociétés locales, dont les activités ont été drastiquement freinées par la situation sanitaire que nous connaissons. Cependant, nous sommes reconnaissants de l'investissement consenti par les membres de ces associations, qui, en règle générale, n'hésitent pas à donner de leur temps pour participer à une manifestation communale ou encore en organiser.

Voici la liste des sociétés locales actives dans notre commune :

Amicale des Sapeurs-Pompiers, Badminton, Cagnotte le Demi-Muid, Les Chœurs de l'Amitié, FSG Gymnastique Dames-Enfants, Groupe d'Aînés Soleil d'Automne, Jeunes Sapeurs-Pompiers d'Arzier et Saint-Cergue, Les Brénards, Marché artisanal d'Arzier, Samaritains Vaud Section de Chésereux et environs, Ski Club Arzier / St-Cergue, Société de Développement d'Arzier-Le Muids, Société de Tir, Sportacus, Le Tock, le CALM et le Jardin Malin.

Manifestations locales

Traditionnellement, la Municipalité organise plusieurs manifestations tout au long de l'année. Cette année cependant, les manifestations ont été mises à mal par la pandémie et très peu ont pu être maintenues.

Début janvier, la fête des rois est célébrée à la déchetterie en même temps que l'élimination des sapins de Noël.

Au printemps devait se dérouler la réception des nouveaux habitants et des jeunes citoyens qui a dû être reportée, puis annulée.

En été, la fête des enfants, soutenue par la Commune, mais organisée par des bénévoles, clôt généralement l'année scolaire. Malheureusement, cette manifestation a également été victime de la pandémie

Le 1^{er} août a été célébré de manière tout à fait inédite. S'adaptant aux impératifs dictés par la situation, la Municipalité ne s'est pas avouée vaincue, et est partie, à bord des véhicules communaux, à la rencontre des habitants de nos villages, offrant le verre de l'amitié.

Durant le mois de septembre, aurait dû se tenir la sortie des retraités. Une fois encore, il a fallu trouver une alternative et c'est ainsi que les retraités ont reçu un petit livret photos immortalisant les sorties précédentes et permettant de patienter en attendant la prochaine.

Puis, à l'approche de Noël, peu après la distribution des sapins, qui d'ailleurs s'est tenu sur plusieurs sites différents, aurait dû avoir lieu la visite aux aînés de plus de 80 ans. Au vu des restrictions sanitaires, cette visite a été annulée, un courrier a cependant été adressé à tous nos aînés.

Quant aux fenêtres de l'Avent et au Noël villageois, ces deux manifestations ont également été annulées. Cependant, maintenant sa tradition, le Père-Noël s'est tout de même adressé aux écoliers, par le biais de nouvelle technologie. Les enfants ont pu, depuis leurs foyers respectifs, participer à un lâcher de lanternes qui ont illuminé le ciel de la commune pendant quelques minutes.

Centenaire

Malheureusement, nous n'avons pas eu l'occasion de rendre visite à Madame Mercier car elle s'est éteinte quelques jours avant ses 103 ans.

Selon son souhait, Madame Margaritha Guilloud, la doyenne de la Commune, a soufflé ses 104 bougies accompagnées de Madame Schweizer et de Madame Rölli ainsi que Madame le Préfet Chantal Turin.

1.6 Informatique

Ofisa Informatique SA est toujours notre fournisseur officiel pour une grande partie des logiciels nécessaires à l'administration communale. L'entreprise T2i est également devenue notre fournisseur pour le logiciel relatif au traitement des salaires ainsi que celui lié à la gestion des procès-verbaux.

2 FINANCES

Lors de la séance du Conseil communal du 2 décembre 2019, le budget 2020, selon Préavis No 20/2019 de CHF 18'848'697.-- , y compris les charges péréquatives de CHF 6'153'782.--, a été accepté.

À la clôture de l'exercice 2020, les comptes se présentent comme suit :

2.1 Excédent de revenus (commentaires)

Résumé	Comptes 2020	Budget 2020	écart	Comptes 2019	écart
	CHF	CHF	s/budget	CHF	s/comptes
Charges	20'487'000	18'848'697	9%	20'039'858	2.23%
Revenus	20'564'824	18'189'102	13%	20'289'820	1.36%
Marge Autofinancement	1'752'017	-144'235	13x	1'410'623	24.20%
Amortissement	1'395'375	984'634	42%	867'084	60.93%
Excédent	77'824	-659'595	1.12x	249'961	-68.87%

L'excédent de revenus 2020 se chiffre à CHF 77'824.--. Par rapport au budget, il annule l'excédent de charges de CHF 659'595.--. Au vu des comptes 2020, il est inférieur à celui de 2019 arrêtés à CHF 249'961.--. Le condensé ci-dessous permet d'en extraire les grandes lignes.

Les charges versus le budget 2020 augmentent de 9%, notamment dues aux coûts revenants aux Canton, Communes et Associations de Communes (+18% « hors contrôles décisionnels du ménage communal ») dont plus de la moitié de celles-ci est représentée par les acomptes (+25%) sur la facture de la Participation à la Cohésion Sociale « PCS » (acomptes CHF 4'296K vs 3'435K budget). Cet impacte a eu pour effet de neutraliser une diminution des dépenses administratives et de fonctionnement (cf. rapport comptes 2020, rubrique nature 30 & 31). Quant aux charges non monétaires (+42%), des amortissements supplémentaires de CHF 386'666.31 (Préavis 04/2003 Terrain Brandstätter et Préavis 21/2008 Aménagements routiers, Rue du Village, Route de St-Cergue à Arzier, Ancienne Poste à Le Muids, créations de places de parcs) en expliquent la raison.

Les charges versus les comptes 2019 augmentent de 2.23% et indiquent que celles-ci sont contenues malgré la pression à la hausse des coûts extérieurs, hors contrôle décisionnel de la Municipalité.

Les revenus versus le budget 2020 s'apprécient de 13%. Cet écart provient essentiellement de deux sources :

Revenus non monétaires : mouvements sur libération de provisions affectées à la Participation à la Cohésion Sociale « PCS » et fonds de péréquation (+ 157%).

Revenus monétaires : taxes de raccordement et d'utilisation (cf. rapport comptes 2020, rubrique nature 43) enregistrent la plus forte contribution financière, suivi par les gains immobiliers (cf. rapport comptes 2020, rubrique 44) et enfin par les revenus fiscaux sur personnes physiques et droits de mutation (cf. rapport comptes 2020, rubrique 40 et rapport gestion tableau 2.2.3 revenus fiscaux).

Les revenus versus les comptes 2019 augmentent de 1.35%. Cette faible variation s'explique par une baisse générale de CHF 800'234.-- (+> 6%), des rentrées fiscales (cf. rapport gestion tableau 2.2.3 revenus fiscaux). Et de rappeler que le poids de celles-ci représente un peu plus de 59 % des revenus totaux. Cette contraction des rentrées est compensée par un retour sur factures péréquatives estimées à CHF 815'964.54.

La marge brute d'autofinancement (MBA), initialement budgétée avec un déficit de CHF 144'235.--, enregistre un excédent de CHF 1'752'017.-- ce qui représente un écart de CHF 341'392.-- (+24%) par rapport aux comptes 2019. Toutefois, celle-ci, comparée aux revenus épurés (CHF 19'770'633.--, cf. comptes 2020 par nature 4-48-49 page 9-10), affiche un taux de capacité d'autofinancement

de 8.86% ce qui est, selon les critères de l'administration des finances publiques, insuffisant. Pour plus d'information sur la MBA voire le rapport des comptes 2020 (cf. page 5, marge brute d'autofinancement).

Les amortissements, tant par rapport au budget qu'aux comptes, augmentent respectivement de 42% et de 61%. Ces variations expriment le choix de la priorisation de la dépréciation des immobilisations plutôt que de favoriser le résultat final de l'exercice.

Le passage en revue des comptes par nature ci-dessus explique l'excédent des revenus de CHF 77'824 pour l'exercice clos au 31 décembre 2020.

2.2 Comptes de fonctionnement

2.2.1 Charges communales

Résumé	rubrique	Comptes	Budget	écart	comptes	écart
		2020	2020	s/budget	2019	s/comptes
Administration générale	1	1'617'103	2'068'795	-22%	1'643'807	-2%
Finances	2	4'150'037	3'458'200	20%	4'002'641	4%
Domaines et bâtiments	3	2'804'403	2'839'251	-1%	2'605'481	8%
Travaux	4	2'614'171	2'516'024	4%	2'332'162	12%
Total		11'185'714	10'882'269	3%	10'584'091	6%

Les charges opérationnelles, par rapport au budget 2020, ont augmenté de CHF 303'445.-- (+>2.78%). Cette variation est principalement due à l'augmentation des acomptes sur factures péréquatives et d'un ajustement sur fonds de péréquation sur 2019.

Par rapport aux comptes 2019, celles-ci augmentent de CHF 601'623.-- (+>5.68%). Cet écart revient principalement aux dicastères des travaux (amortissements supplémentaires) et ceux des domaines et bâtiments (amortissements supplémentaires & coûts de tiers).

Administration générale

Comptes 2020 vs budget 2020 : cf. rapport comptes 2020, page 5.

Comptes 2020 vs comptes 2019 : variation -1.64%, en ligne avec l'année précédente.

Finances

Comptes 2020 vs budget 2020 : variation +20%, acomptes factures péréquatives.

Comptes 2020 vs comptes 2019 : variation +3.60%, acomptes factures péréquatives.

Domaines et bâtiments

Comptes 2020 vs budget 2020 : variation -1.22%, cf. rapport comptes 2020, page 5.

Comptes 2020 vs comptes 2019 : variation +7.64%, amortissements supplémentaires, exploitation de tiers.

Travaux

Comptes 2020 vs budget 2020 : variation +4%, amortissements supplémentaires.

Comptes 2020 vs comptes 2019 : variation +12%, amortissements supplémentaires.

2.2.2 Charges péréquatives

Charges péréquatives (CP)	Comptes	Budget	écart	Comptes	écart	
	2020	2020	s/budget	2019	s/comptes	
Factures sociales	3'623'424	3'434'852	5%	4'157'084	-13%	
Factures péréquatives						
Alimentation fonds, constitution provisions	3'401'589	3'330'000	2%	3'478'196	-2%	
Retour fonds, dissolution provisions	-1'045'377	-1'042'570	0%	-975'518	7%	
Solde péréquatif	2'356'212	2'287'430	3%	2'502'678	-6%	
Police	542'547	431'500	26%	474'812	14%	
Charges péréquatives Total	6'522'183	6'153'782	6%	7'134'574	-9%	
Revenus fiscaux disponibles s/charges péréquatives	Comptes 2020	%	Comptes 2019	%	écart s/comptes	%
Revenus fiscaux affectés au CP	10'736'072	100	11'120'977	100	-384'905	-3.46%
Charges péréquatives	-6'522'183	60.75	-7'134'574	64.15	-612'391	-8.58%
Revenus fiscaux disponibles	4'213'889	39.25	3'986'403	35.85	227'486	5.71%
Revenus fiscaux disponibles s/charges péréquatives en valeur point impôt / habitant (Vpih)	2020		2019		écart s/comptes	%
Taux impôt	64		64			
Population	2'912		2'801		111	4%
Revenus fiscaux affectés aux CP en Vpih	57.61		62.04		-4.43	-7%
Charges péréquatives en Vpih	-35.00		-39.80		4.80	-12%
Revenus fiscaux disponibles en Vpih	22.61		22.24		0.37	2%

Une fois n'est pas coutume les charges péréquatives 2020 (CP) baissent de CHF -612'391.-- par rapport à 2019 (-8.58%). Concomitamment, les revenus fiscaux disponibles en faveur de la commune, après paiement des contributions cantonales (CP), augmentent de CHF 227'486.-- (+5.71%).

Ce résultat, couplé à la baisse des factures péréquatives, est lié aussi à une diminution des revenus fiscaux, affectés aux charges péréquatives, de CHF 384'905.-- (-3.46%).

Ceux-ci exprimés en valeur de points d'impôt par habitant (CHF 57.60), soit un recul de -7% par rapport à 2019 (CHF 62.05), abaissent la valeur de l'écrêtement de la capacité financière (ECF) de notre commune.

Et de rappeler que la valeur de l'écrêtement est la différence entre les revenus fiscaux et la valeur moyenne des revenus fiscaux de toutes les communes du canton. De là à imaginer qu'une contraction des revenus fiscaux, provoquée par une décision politique de baisser le taux d'impôt actuel (64 cts), pourrait réduire l'ECF, jusqu'à supprimer le financement à la Participation à la Cohésion sociale (PCS), serait une illusion. La valeur moyenne des revenus fiscaux de toutes les communes du canton est dépendante des communes contributrices. Une conjoncture économique adverse l'impacterait. Dans le cas où le recul de la valeur moyenne des revenus fiscaux de toutes les communes du canton serait supérieur à celui de la baisse de notre impôt communal, alors la différence, ou l'écart, qui en résulterait, serait soumise à l'écrêtement de l'ECF. Autrement dit, moins de revenus fiscaux ne signifie pas moins de contribution à la PCS, puisque tout dépend de la valeur moyenne des revenus fiscaux de toutes les communes du canton, dont l'estimation et l'évolution est hors contrôle dans notre périmètre administratif.

L'embellie constatée sur les revenus fiscaux disponibles (+2%), exprimée en Valeur de points d'impôt par habitant (Vpjh CHF 57.60), est insuffisante pour améliorer la capacité de financement de la commune, selon les critères de l'administration des finances publiques. Une baisse du taux de l'impôt communal (64 cts) serait une décision qui irait à l'encontre d'une bonne gestion du ménage communal.

2.2.3 Revenus fiscaux

Impôts Personnes Physiques (PP)						
	Nature	Comptes	Budget	Ecart	Comptes	Ecart
		2020	2020	s/budget	2019	s/comptes
Revenus	4001	7'841'842	7'877'500	-35'658	8'060'423	-218'581
Fortune	4002	1'457'248	1'300'000	157'248	1'449'014	8'234
A la source	4003	143'021	100'000	43'021	46'711	96'310
S/dépense	4004	377'544	400'000	-22'456	408'952	-31'408
Total		9'819'655	9'677'500	142'155	9'965'100	-145'445
Impôts Propriété						
Impôts fonciers	4020	1'229'545	1'156'500	73'045	1'182'352	47'193
Droits de mutation	4040	540'350	450'000	90'350	791'698	-251'348
Successions et donations	4050	18'532	50'000	-31'468	113'223	-94'691
Impôts gains immobiliers	4411	383'158	117'680	265'478	405'611	-22'453
Total		2'171'585	1'774'180	397'405	2'492'884	-321'299
Impôts sociétés	4011 à 4013	111'571	100'000	11'571	424'425	-312'854
Impôts récupérés s/PP	4090	10'125	10'000	125	32'415	-22'290
Intérêts sur acomptes	4221	71'769	50'000	21'769	79'899	-8'130
Impôts frontaliers	4419	74'885	50'000	24'885	56'289	18'596
Compensation RIE III	4510	11'528	0	11'528	20'340	-8'812
Revenus fiscaux Total		12'271'118	11'661'680	609'438	13'071'352	-800'234

Les revenus fiscaux sont supérieurs au budget (+5%) et en diminution de CHF 800'234.-- (+>6%) par rapport aux comptes 2019.

L'augmentation revenant au budget s'explique par le principe de prudence, appliqué aux comptes de fonctionnement, difficilement quantifiable en fonction de leurs natures économiques (revenus aléatoires).

Quant à la baisse constatée par rapport aux comptes 2019, elle s'explique principalement par un affaissement des revenus sur personnes physiques (CHF -218K) et une chute des droits de mutation (CHF -252K).

2.3 Bilan

2.3.1 Financement actifs immobilisés (degré de couverture)

À la clôture de l'exercice 2020, les capitaux propres (CP), capital, excédent, réserves et capitaux étrangers « *dettes à moyen et long terme* » couvrent la totalité de l'actif immobilisé (AI). L'excédent, qui en résulte, correspond au fonds de roulement (FR), soit une marge de CHF 4'413'470.-- qui représente un degré de couverture de 1.16x (CP / AI) sur l'actif immobilisé (*cf. tableau ci-dessous*). Cette marge (FR) permet de financer, d'une part, l'intégralité du besoin du fonds de roulement (CHF 2'969'842.--) et, d'autre part, d'apporter des liquidités (CHF 1'443'628.--). On peut relever que l'activité est saine puisque le degré de couverture du fond de roulement génère de la trésorerie nette.

rubrique	Fonds de Roulement (FR)	2019	2020	variation
	Capitaux propres + dettes MT & LT (CP)			
929	Capital & excédent	5'092'011	5'169'835	77'824
928	réserves	6'644'914	6'923'733	278'819
923	fonds spéciaux	178'142	178'142	0
922	dettes moyen et long terme	17'454'450	19'315'150	1'860'700
	CP total	29'369'517	31'586'860	2'217'343
	Actifs immobilisés (AI)			
912	patrimoine financier	3'809'143	3'787'273	-21'870
914	patrimoine administratif	23'009'026	23'295'943	286'917
916	subventions et participations	42'295	44'445	2'150
917	financements spéciaux	58'600	45'729	-12'871
	AI total	26'919'064	27'173'390	254'326
	Fonds de roulement (FR) s/actifs immobilisés	2'450'453	4'413'470	1'963'017
	Trésorerie (TN)	627'030	1'443'628	816'598
	Besoin en Fonds de Roulement (BFR)	1'823'423	2'969'842	1'146'419
	Besoin en Fonds de Roulement (BFR)	2019	2020	variation
	Actifs Circulants (AC)			
911	débiteurs	4'788'785	4'768'579	-20'206
913	actifs transitoires	181'456	1'120'249	938'793
	AC total	4'970'241	5'888'828	918'587
	Dettes à Court Terme (DCT)			
920	créanciers	565'856	780'451	214'595
921	emprunt court terme	1'500'000	2'000'000	500'000
925	passifs transitoires	1'080'960	138'536	-942'424
	DCT total	3'146'816	2'918'987	-227'829
	Besoin Fonds de Roulement (BFR) s/actifs circulants	1'823'423	2'969'841	1'146'416
	Commentaire Fonds de Roulement	2019	2020	variation
2019	FR finance intégralité du BFR (FR>BFR) => activité produit Trésorerie Nette	627'030		
2020	FR finance intégralité du BFR (FR>BFR) => activité produit Trésorerie Nette		2'969'842	2'342'812

2.3.2 Flux de trésorerie

Flux de Trésorerie 2020				
				variation
rubrique	Flux Trésorerie s/ activité (méthode indirecte)	2020	MBA ¹	BFR ²
	excédent	77'824		
330	amortissement financier mobilier	0		
331 + 332	amortissement administratif	1'395'375		
928	augmentation nette réserve	278'819	1'752'017	
911	augmentation (-) / diminution (+) débiteurs	20'205		
920	augmentation (+) / diminution (-) créanciers	214'595		
913	augmentation (-) / diminution (+) actifs transitoires	-938'793		
921	augmentation (+) / diminution (-) emprunts court terme	500'000		
925	augmentation (+) / diminution (-) passifs transitoires	-942'424		-1'146'417
	Flux provenant de l'activité	605'599	1'752'017	-1'146'417
	Flux Trésorerie s/ investissement			
912	augmentation (-) / diminution (+) patrimoine financier	21'870		
914	augmentation (-) / diminution (+) patrimoine administratif	-1'682'291		
916	augmentation (-) / diminution (+) avances subventions et participations	-2'150		
917	augmentation (-) / diminution (+) projets en cours	12'870		
	Flux utilisé dans l'investissement	-1'649'701		
	Flux Trésorerie s/ financement			
922	augmentation (+) / diminution (-) emprunts MT et LT	1'860'700		
923	augmentation (+) / diminution (-) engagements fonds spéciaux	0		
	Flux provenant du financement	1'860'700		
	Variation nette trésorerie 2020	816'598		
910	Trésorerie début exercice	627'030		
910	Variation nette trésorerie	816'598		
	Trésorerie fin exercice 2020	1'443'628		
1)	Marge Brute Autofinancement			
2)	Besoin de Fonds Roulement			

Au cours de l'exercice sous revue, la somme des flux de trésorerie (activité, investissement, financement), a généré un montant de trésorerie de CHF 816'568.--, qui porte le solde final de la trésorerie nette à CHF 1'443'628.--.

On remarque que la règle d'or est respectée, puisque les investissements (CHF 1'649'701.--) sont financés par les emprunts à moyen et long terme (CHF 1'860'700.--).

Quant aux flux de l'activité (CHF 605'599.--), il est inférieur à celui de 2019 (CHF 1'329'548.--) dû à une augmentation de la variation du besoin du fond de roulement (BFR) par rapport à 2019 (CHF +1'146'416.--). Ceci s'explique, entre autre, par une variation des transitoires, notamment par un actif transitoire (*retour factures péréquatives*) pour lequel le montant, annoncé par les finances cantonales, était difficilement prévisible.

Pour mieux comprendre le sens de cette situation, le budget sur factures péréquatives de CHF 6'153'930.-- s'est vu dépasser de CHF 1'182'218.--, dû à des acomptes de CHF 7'338'148.--, provoquant ainsi une augmentation des charges d'exploitation et du besoin de fonds de roulement de CHF 500'000.-- (BFR). Ces effets collatéraux expliquent la baisse du flux de trésorerie provenant de l'activité.

Par rapport aux charges communales de CHF 11'185'714.-- (cf. rapport gestion 2020 2.2.1), la trésorerie nette de CHF 1'443'628.--, au 31.12.2020, correspond à une couverture de 47 jours d'exploitation, ce qui est supérieure aux 21 jours de 2019.

2.3.3 Gestion de la dette

Emprunts	31.12.2020	Allocation %	31.12.2019	Allocation %	écart s/comptes	Ecart s/comptes %
Court Terme	6'000'000	28%	4'500'000	24%	1'500'000	33%
<i>dont AISGE- CSI Le Bix</i>	-3'178'100	-15%	-3'168'950	-17%	-9'150	0%
Moyen et Long Terme ex-Le Bix	15'315'150	72%	14'454'450	76%	860'700	6%
Total emprunts	21'315'150	100	18'954'450	100	2'360'700	12%
Total ex - CSI Le Bix	18'137'050	100	15'785'500	100	2'351'550	15%
Court Terme échéance à 12 mois	2'821'900	16%	1'331'050	8%	1'490'850	112%
Moyen et Long Terme	15'315'150	84%	14'454'450	92%	1'573'207	11%

La politique suivie pour la gestion de la dette au cours de l'exercice 2020 et la même que celle en 2019. Le marché monétaire et des capitaux ont permis d'obtenir des conditions d'emprunts favorables en fonction des taux et des échéances recherchées.

À titre d'exemple, le poids des maturités à court terme représente le 28% du portefeuille, dont 15% revenant à l'AISGE - CSI Le Bix, tandis que celles du moyen et long terme le 72%. Ce panachage permet d'obtenir un taux moyen de la dette de 0.79%, en baisse de 13% sur 2019 à 0.91%.

Quant au niveau de la dette, elle s'inscrit, en fin d'exercice 2020, à CHF 21'315'150.-- en hausse de 12.45% sur 2019. Cette augmentation de CHF 2'360'700.-- provient essentiellement du court terme (CHF 1'500'000.-- +33%), comme expliqué dans le commentaire du flux de trésorerie (cf. rapport gestion 2020 2.3.2 factures péréquatives et BFR), pour s'établir à CHF 6'000'000.--. Quant à la dette à moyen et long terme, elle croit de CHF 860'700.- (+ 6%) pour s'inscrire à CHF 15'315'150.--.

À propos du degré d'endettement, en considérant les emprunts de la commune de CHF 18'137'050.-- (hors Le Bix) par rapport aux revenus épurés, celui-ci affiche un ratio d'endettement inférieure à 92%, ce qui est considéré comme bon, selon les critères de l'administration des finances publiques. Il est de 107% avec Le Bix.

Exprimé per capita, le total des emprunts de CHF 21'315'150.-- est de CHF 7'320 pour une population de 2'912, soit respectivement une progression de 8.17% et de 3.96% par rapport à 2019.

Enfin, le solde disponible d'emprunt sur le plafond d'endettement de CHF 25'400'000.-- (hors Le Bix) est de CHF 1'898'536.--. Pour ce qui est de la rubrique hors bilan 2020, les engagements et cautionnements s'élèvent à CHF 5'862'756.50 contre CHF 6'064'262.40 en 2019, soit une baisse de CHF 201'505.80 (-3.32%) liée principalement au cautionnement envers l'AISGE.

2.3.4 Financement Emplois et Sources des Fonds 2020

rubrique	Tableau de financement	Bilan	Bilan	variations	variations	Ajustements		Tableau		Tableau	
	Actifs	2019	2020	+	-	emplois	sources	emplois	sources	emplois	sources
910	liquidités	627'030	1'443'628	816'598				816'598		19%	
911	débiteurs	4'788'784	4'768'579		-20'205				20'205		1%
912	patrimoine financier	3'809'144	3'787'273		-21'871				21'871		
913	actifs transitoires	181'456	1'120'249	938'793				938'793		21%	
914	patrimoine administratif	23'009'026	23'295'943	286'917		1'395'374		1'682'291		38%	
916	subventions et participations	42'295	44'445	2'150				2'150		0%	
917	autres actifs à amortir	58'599	45'729		-12'870				12'870	0%	
rubrique	Passifs	32'516'334	34'505'846	-	+						
920	créanciers	565'856	780'451		214'595				214'595		5%
921	emprunts court terme	1'500'000	2'000'000		500'000				500'000		11%
922	emprunts moyen & LT	17'454'450	19'315'150		1'860'700				1'860'700		42%
923	engagements & fonds spéciaux	178'142	178'142								
925	passifs transitoires	1'080'960	138'536	942'424				942'424		22%	
928	réserves	6'644'914	6'923'732		278'818	278'818					
929	capital	4'842'050	5'092'011		249'961						
929	excédent	249'961	77'824	172'137		77'824					
		32'516'334	34'505'846								
	Capacité d'Autofinancement MBA								1'752'016		40%
	amortissement admn. (914, 916, 917)						1'395'374				
	fonds de réserve (928)						278'818				
	excédent (929)						77'824				
	ajustement							0			
						1'752'016	1'752'016	4'382'257	4'382'257	100%	100%

rubrique	Emplois 2020			rubrique	Sources 2020		
910	augmentation liquidités	816'598	19%	910	diminution liquidités	0	0%
911	augmentation débiteurs	0	0%	911	diminution débiteurs	20'205	0%
912	augmentation patrimoine financier	0	0%	912	diminution patrimoine financier	21'871	0%
913	augmentation actifs transitoires	938'793	21%	913	diminution actifs transitoires		
914	augmentation patrimoine administratif	1'682'291	38%	914	diminution patrimoine administratif		
916	augmentation subventions et participations	2'150		916	diminution subventions et participations		
917	augmentation autres actifs à amortir	0	0%	917	diminution autres actifs à amortir	12'870	0%
920	diminution créanciers	0	0%	920	augmentation créanciers	214'595	5%
921	diminution emprunts court terme			921	augmentation emprunt court terme	500'000	11%
922	diminution emprunts moyen & LT	0	0%	922	augmentation emprunts moyen & LT	1'860'700	42%
923	diminution engagements & fonds spéciaux	0	0%	923	augmentation engagement et fonds spéciaux		
925	diminution passifs transitoires	942'424	22%	925	augmentation passifs transitoires		
					capacité d'autofinancement	1'752'016	39.98%
	ajustement	0					
	total emplois	4'382'257	100%		total sources	4'382'257	100%

Le récapitulatif ci-dessus permet de suivre le financement des emplois et sources de fonds, par le biais de la variation des actifs et des passifs au bilan, et d'en connaître leurs destinations finales. On relève que la marge brute d'autofinancement (MBA : CHF 1'752'016.--) couvre les emplois (CHF 4'382'257.--) à raison de 40%, ce qui est insuffisant, (cf. rapport gestion 2020 2.1 excédent de revenus MBA, et cf. rapport comptes 2020, page 5, MBA). Pour bien faire, il faudrait que celle-ci couvre les emplois à 68% pour atteindre une capacité d'autofinancement de 15%; taux de financement jugé moyen selon les critères de l'administration des finances publiques. Pour notre commune se fixer comme objectif un ratio de 15% ne serait pas concevable au vu de l'augmentation du taux d'impôt qui en résulterait (point d'impôt + charges péréquatives).

Quoiqu'il en soit, il ressort ici que des choix seront à faire entre moyens et ambitions. Et d'ajouter que dans cette perspective, une baisse d'impôt n'est pas envisageable au vu de la capacité de financement actuelle insuffisante.

2.4 Point de vue

D'aucuns relèveront que, depuis 2016, les budgets ont toujours été déficitaires mais que les comptes annuels ont été toujours bénéficiaires. Initialement estimé avec un excédent de charges de CHF 659'595.48 au budget 2020, l'exercice sous revue clôture avec excédent de revenus de CHF 77'823.56, soit un écart positif de CHF 737'419.04, après amortissements et provisions, par rapport aux prévisions.

Et de se faire à l'idée qu'une baisse du taux d'imposition (64 cts) serait justifiée. Or, il serait illusoire de le faire, comme expliqué ci-dessous.

L'établissement d'un budget d'une commune est une démarche où des écarts, par rapport aux prévisions, sont inévitables en fin d'exercice, dus aux réalités économiques, tant aux niveaux des charges que des revenus. Cela tient au fait que des facteurs exogènes et aléatoires ont une incidence importante dans le processus estimatif des dépenses et recettes publiques.

Pour notre commune, en voici quelques exemples :

La première raison est issue de facteurs exogènes liés aux charges extérieures imposées par le Canton, telles que les coûts péréquatifs, considérés comme hors contrôle de la gestion des opérations courantes de l'administration communale, et qui représentent le 61% des revenus fiscaux dans les comptes 2020, sans compter des contributions supplémentaires cantonales (transports publics) et intercommunales. Le solde restant de revenus fiscaux (39%) est affecté à la gestion du ménage communal.

La deuxième raison est issue de facteurs endogènes liés aux charges de fonctionnement internes revenant au contrôle décisionnel de l'administration communale (cf. *rapport gestion 2020 et comptes natures 30, 31, 32*). Si l'on mesure, sur la période de 2016 à 2020, l'évolution des facteurs exogènes et endogènes, on observe que les dépenses extérieures, hors contrôle, ont enregistré une hausse de 24% (cf. *rapport comptes 2020, historique charges péréquatives, page 36*), tandis que les coûts internes ont augmenté de 9%. L'accroissement du poids des prélèvements exogènes (+24%) et le rapport de celui-ci sur l'augmentation des charges endogènes (+9%) crée un niveau élevé d'incertitude dans le processus estimatif du budget de la commune. L'écart entre les charges comptables et celles budgétées en est l'expression.

La troisième raison est issue de facteurs aléatoires identifiés aux niveaux de la marge brute d'autofinancement brute (MBA). Après déduction des charges d'exploitation des revenus, on relève que la MBA, qui nous permet de procéder aux investissements planifiés et, pour la majorité d'entre eux, indispensables à l'entretien du patrimoine de la commune, enregistre un excédent de CHF 1'752'016.70 pour les comptes 2020, dont CHF 942'040.-- (54%) reviennent aux revenus aléatoires. Sans cette contribution incertaine, l'autofinancement aurait été de CHF 809'977.-- ce qui est nettement insuffisant selon les critères de l'administration des finances publiques.

Ce constat met en évidence la forte dépendance de la commune à l'autofinancement par les revenus aléatoires, ce qui la rend vulnérable au risque d'une diminution des revenus qui ne sont pas incertains. Autrement dit, les revenus incertains dits « certains » (personnes physiques) rappellent aussi que l'avenir nous est inconnu. Les revenus « certains » peuvent être exposés à une conjoncture adverse. À titre d'exemple, les revenus fiscaux sur personnes physiques (cf. *rapport gestion 2020 2.2.3 revenus fiscaux*) ont diminué de CHF 145'445.-- par rapport à 2019, ce qui, mesurés au point d'impôt (CHF 167'751.12) en représente plus de 86%.

La quatrième raison, subsidiaire, porte sur la question de vérifier si le programme financier correspond aux moyens, plus précisément de comparer la planification des investissements à la capacité d'autofinancement. Et de rappeler que la capacité d'autofinancement est la relation entre la marge d'autofinancement et les revenus de fonctionnement épurés.

La projection des investissements, à l'horizon 2025, est de CHF 20 Mios (ex-AISGE Le Bix).

La question qui se pose, tout naturellement, est de savoir si les moyens financiers à disposition pourront accompagner les objectifs d'investissement. La capacité d'autofinancement actuelle, selon les critères de l'administration des finances publiques, est insuffisante ($MBA < 10\%$ des revenus épurés). La démonstration qui suit souligne que la marge de manœuvre est étroite.

En fin d'exercice 2020, la dette comptabilisée est de CHF 18'137'050.-- (ex-AISGE CSI Le Bix) et atteindrait CHF 38'137'050.-- dans le cas où les préavis, relatifs à la projection des investissements sur la prochaine législature, seraient acceptés par le délibérant (CHF 20 Mios de 2021 à 2025).

Si l'on retient, pour notre Commune, un montant moyen d'autofinancement de CHF 1 Mio. par an (CHF 5 Mios pour 5 ans), et un solde du plafond d'endettement autorisé de CHF 1'898'536.--, alors le dépassement sur marge de crédit serait de CHF 13'101'464.--, ce qui signifierait que l'autofinancement et implicitement la capacité d'autofinancement ne seraient pas adaptés aux moyens. Quant à augmenter le plafond d'endettement, pour régulariser le problème d'engagement non couvert, cela ne résoudrait pas la question des moyens, à savoir l'autofinancement. Et d'ajouter que ledit plafond doit être validé par le Conseil communal et le Conseil d'État en début de législature.

Au vu de ce qui précède, notamment dû aux facteurs exogènes et aléatoires, qui impactent les revenus fiscaux, sans omettre, bien sûr, la capacité fiscale future des « soi-disant revenus certains », considérer une baisse du taux d'imposition (64 cts) reviendrait à affaiblir d'avantage la capacité d'autofinancement actuelle et donc la marge d'autofinancement. Et de souligner que le taux d'imposition de notre Commune sert à alimenter la marge d'autofinancement qui a pour vocation, d'une part, de rembourser la dette, et d'autre part, d'autofinancer de nouveaux investissements. Il serait singulier d'envisager une baisse d'impôt si la commune souhaite poursuivre ses travaux d'entretien et d'investissements, sans prendre le risque de péjorer gravement la santé financière du ménage communal.

2.5 Conclusion « de l'opportunité de baisser le taux d'imposition »

« To be or not to be, être pour ou contre » ? Baisser le taux d'imposition éloignerait toute volonté politique de suivre une bonne gouvernance budgétaire ayant pour conséquence de risquer la stabilité financière du ménage communal, tant pour la législature à venir, que pour les prochaines, dont le but ultime est de ne pas hypothéquer les générations futures.

3 DOMAINES ET BÂTIMENTS

3.1 Forêts – Alpagnes et pâturages

Introduction

L'an 2020 restera gravé dans les mémoires. Cependant, peu de bouleversements dans nos forêts et une météo clémente tout au long de l'année, permettent d'entreprendre de nombreux travaux d'entretien dans notre patrimoine forestier. Le marché des bois fut assez changeant au fil des saisons et les tarifs ont n'ont pas pris l'ascenseur. Nos épicéas ont peu souffert du bostryche, ce qui est assez réjouissant. Nous avons, ainsi, pu exploiter l'ensemble de notre potentiel annuel tout en restant réactif par rapport au marché. Concernant l'entretien de notre réseau des chemins, la Commune met sur pied un plan directeur pour bénéficier, lors des prochains travaux, de subventions fédérales et cantonales. Ce projet ayant pris du retard, nous espérons pouvoir entreprendre des réfections dès l'été 2021. Notons, encore le succès aux examens finaux pour notre apprenti de 3ème année ainsi que l'engagement d'un jeune forestier-bûcheron.

Personnel

L'équipe du service des forêts a passablement bougé en 2020. En effet, Cyril Vaucher a obtenu son CFC après trois ans de formation et nous a quitté au terme de son contrat. Quant à Valentin Peccaud, après une année compliquée, il a choisi de partir terminer sa formation dans une entreprise privée. Nous leur souhaitons le meilleur pour la suite de leur carrière. Que le personnel de l'équipe forestière soit ici remercié pour son engagement auprès de nos jeunes apprenants. Damien Caspar, après deux ans d'activité, a démissionné pour retrouver le secteur privé. Pour pallier à ce départ, le service forestier communal s'est attaché les services de Justin Boillat, jeune forestier-bûcheron venant du canton du Jura.

Formation continue

Etant donné la situation, 2020 fût une année compliquée en matière de formation continue pour les forestiers. Tous les cours ont été annulés. De ce fait, notre équipe espère reprendre son programme de formation continue en 2021.

Achat de matériel

Peu d'investissements sont à mettre au compte de la forêt. Nous avons renouvelé notre parc « tronçonneuses » avec l'achat de plusieurs machines pour garantir un tournus légitime. Les casques émetteurs ont subi une mise à jour afin d'être opérationnels. Un peu d'outillage est venu compléter notre inventaire et une nouvelle jeep est arrivée pour remplacer la Toyota rouge.

Exploitation et vente de bois

Période d'exploitation	Coupes normales (Volume en Sylves)		Coupes forcées (Volume en Sylves)		Total
	Résineux	Feuillus	Résineux	Feuillus	
Printemps 2020	2'120.00 sv	214.00 sv	120.00 sv	4.00 sv	2'458.00 sv
Automne-Hiver 2020	4'328.00 sv	431.00 sv	161.00 sv	2.00 sv	4'922.00 sv
Total	6'448.00 sv	645.00 sv	281.00 sv	6.00 sv	7'380.00 sv

Durant l'année 2020, nous avons exploité toute la possibilité communale annuelle. La météo du printemps a favorisé le travail en forêt ce qui a permis d'occuper les entreprises durant les mois de mars et avril.

Nous avons favorisé les interventions dans les pâturages car celles-ci sont subventionnées et nous permettent de limiter les frais. De plus, les rendements de bois sont faibles ce qui évite de surcharger le marché de bois de masse. Nous avons fourni des épicéas pour les boîtes à vacherins Mont-d'Or et alimenté les scieries suisses en bois frais. Les séries « forestières » (zones) soit 1, 2 et 3 ont été favorisées pour les coupes normales de l'automne. Quelques chablis (arbres déracinés) ont été façonnés durant une tournée sanitaire en mai par l'équipe communale. Une grosse intervention le long de la route cantonale de Saint-Cergue fut effectuée, durant la fermeture de cette dernière, afin de dégager les bordures et sécuriser la chaussée.

La mécanisation permet de contenir les coûts (surtout dans les pâturages) mais l'exploitation manuelle reste un atout pour les terrains difficiles ou plus délicats et pour la formation de nos jeunes !

Nous avons, également, profité de la belle saison pour traiter quelques surfaces en soins culturaux. C'est ainsi près de cinquante hectares qui ont été éclaircis et qui ont, également, bénéficié en partie des subventions. Trois entreprises privées ont participé à ces travaux.

L'exercice 2020 marque le début d'une nouvelle période de convention-programme RPT 2020-2024, le volume des subventions versées est resté stable car nous restons attentifs à travailler avec ces aides.

Quatre entreprises ont été mandatées pour réaliser des coupes en automne. La commune a livré environ 200 stères de bois vert et sec à ses citoyens soit en bois long, soit en ballots ou encore en bûches. Ce secteur est en légère augmentation, surtout pour le bois sec. Deux autres acheteurs se partagent les surplus de bois de feu. Le bois d'industrie résineux devient un assortiment compliqué à commercialiser. Une faible quantité traverse la Suisse pour l'usine Swiss Krono près de Lucerne pour la fabrication de panneaux.

Grace aux efforts entrepris par l'ACP de Trélex, nous pouvons écouler environ 600 m³ de bois dont une bonne partie de résineux. On peut, cependant, regretter la décision du conseil communal quant au CAD du CCS ; en effet, notre chauffage à plaquettes ne garantit pas une consommation régulière et ainsi prive nos forêts d'une excellente valorisation de notre bois communal. Il est temps de mettre sur pied un vrai projet pour mettre en avant cette matière première qui poussent tous les jours sur notre territoire.

Un danger guette les forêts régionales depuis plusieurs années avec une augmentation des populations de cerfs. Ce beau cervidé apprécie passablement les jeunes pousses, ce qui a pour effet de diminuer drastiquement la régénération naturelle des feuillus. La chasse est une alliée et la présence du loup pourrait permettre de réguler ce phénomène.

Entretien des chemins forestiers

Ce fut une année plus sage pour les travaux d'entretien sur les chemins forestiers. Terrasab SA a œuvré à la réfection d'une partie du chemin de Combe au Roc avec du gravier concassé et l'entreprise CBF de Montricher a refait le chemin des Ormes. Notre équipe forestière participe à ces travaux en fabricant les renvois d'eau avec du bois de la Commune. L'entretien courant du réseau communal n'a pas été négligé, c'est nos forestiers-bûcherons qui ont assuré cette tâche. Plusieurs tronçons ont eu droit à un passage de l'épareuse mécanique.

Nous ne négligeons pas notre patrimoine mais nous travaillons avec le bureau BBHN dans le cadre d'un plan directeur des routes et chemins forestiers et agricoles afin de pouvoir bénéficier du soutien de la confédération. Celui-ci a pris beaucoup de retard mais on espère en profiter en 2021. En effet, les Améliorations Foncières et l'OFEV distribuent une manne financière seulement aux propriétaires bénéficiant d'un tel document. En parallèle, la CBOvd (chambre du bois de l'ouest vaudois) a mandaté un bureau du canton du Jura (...) pour élaborer un concept de desserte regroupant tout le douzième arrondissement forestier. Ces ouvrages devront nous permettre d'avoir une ligne de conduite pour l'entretien de notre réseau routier pour les dix prochaines années.

Couvert à plaquettes

La consommation en plaquettes forestières a diminué fortement dans la commune. Alors que le chauffage du CCS n'est pas un client régulier, nous espérons que le futur collège de Le Muids soit un exemple pour valoriser notre bois de chauffage ! Néanmoins, nous avons vendu une partie de nos plaquettes à l'ACPT pour fournir leurs clients. Le chauffage du CCE reste un consommateur de copeaux à l'interne.

Travaux pour tiers, particuliers

Notre équipe forestière a effectué quelques petits travaux sur des propriétés privées de la commune d'Arzier-Le Muids. Malgré cela, afin de ne pas faire concurrence aux entreprises privées, nous avons réduits ces travaux au strict minimum pour nous concentrer sur l'entretien de patrimoine forestier communal. Ces activités sont, généralement, liées à d'autres travaux communaux (mise en conformité du séparatif).

Travaux pour tiers, collectivités publiques

En plus des travaux traditionnels pour les forêts cantonales d'Oujon et du Fiay, notre service forestier a reçu le mandat pour faucher différentes zones du Marais Rouge afin de favoriser la biodiversité. Ces travaux sont pilotés et subventionnés par la section Biodiversité et paysages de la DGE. Nous avons, également, été mandaté pour l'entretien périodique le long de la ligne du NStCM. Une collaboration avec le Groupement forestier de la Colline permet de faire quelques échanges d'heures afin de s'entraider.

Autres travaux

Comme à l'accoutumée, le service forestier fournit quelques prestations pour les autres services de la commune. En 2020, notre personnel a participé activement au déneigement. La fabrication de tables et bancs pour les espaces verts permirent à l'équipe communale de diversifier ses travaux. Les bûcherons gèrent aussi, les branches de sapins ainsi que les sapins de Noël et leur distribution. Lors de cette année exceptionnelle, la livraison à domicile fut une belle aventure humaine.

Clôtures

Comme chaque année, le service des forêts a assuré l'entretien des clôtures autour de nos pâturages communaux. Lors du montage, tout s'est bien déroulé. Nous avons rencontré très peu de surprises car l'hiver fut clément. Nous avons profité de changer quelques « clies » en métal, ceci afin de garantir un confort pour les usagers (VTT, piétons, cavaliers, etc...) et surtout optimiser la sécurité pour nos amodiataires. La mise au sol des clôtures durant l'automne s'est déroulée de façon rapide. Un Bovi-stop a été changé sur la route du Pré du Four. Pour la suite, Christian Brzakalla, en charge de l'entretien des alpages, prépare un plan afin de pouvoir planifier les changements de certains tronçons devenant vraiment usés.

Murets en pierres sèches

L'entreprise Raymond Dubugnon de Gimel a œuvré sur mandat de la commune. Ainsi, plus d'une centaine de mètres ont repris de la couleur sur le pâturage de la Grande Enne. Une cache pour les hermines a été créée avec l'appui du PNRJV. Pendant ce temps, M. Jeanneaux, muretier indépendant, a assuré un suivi efficace de certains tronçons en réparant quelques brèches. L'aide financière accordée par le Fond Suisse du Paysage et gérée par le PNRJV paraît assez minime mais c'est tout de même une contribution intéressante. Nous avons, régulièrement, des félicitations de randonneurs pour la conservation et l'entretien de ce patrimoine.

Entretien des chalets

Après deux étés de travaux, le chalet du Mont-Roux est presque comme neuf. Une plateforme pour l'entretien de la cheminée ainsi que des travaux d'assainissement des eaux usées ont finalisé ce chantier. Le PDRA, dont on parle depuis plusieurs années, a redémarré avec la création de l'association

« Harmonie d'Alpage ». Plusieurs projets régionaux ont dû s'associer pour faire avancer ce dossier. Notre nouveau plan directeur (en cours d'élaboration) pour les chemins sera complété avec un chapitre concernant les infrastructures telles que chalets d'alpage et réseau d'eau (pour le bétail). Ce document, demandé par les AF permettra de bénéficier de subventions pour la mise en place de réfection et de création de nouveaux points d'eau. Pour sa rédaction, le Bureau Montanum, spécialiste en gestion alpestre, a été mandaté et nous avons bon espoir de pouvoir présenter un document à l'automne 2021. Avec ces périodes plus chaudes et surtout des précipitations en retrait, l'approvisionnement en eau devient une priorité sur nos alpages afin de garantir un équilibre pâture et forêt.

Conclusion

2020 représenta une année régulière pour nos forêts communales mais il faut rester vigilant. En effet, la météo assez sèche, très favorable à l'entretien du capital forestier, nous laisse entrevoir une modification significative à long terme de nos massifs forestiers. Nous devons évoluer et nous adapter à ce célèbre réchauffement climatique.

Continuons l'exploitation de notre patrimoine pour garantir la stabilité de nos végétaux, la qualité de filtration de nos forêts et le dynamisme biologique de nos peuplements. Nous pourrions ainsi transmettre à nos descendants une richesse en bonne santé. Il faut, toutefois, faire attention car les forêts d'Arzier-Le Muids vieillissent et il faut absolument garder une politique saine afin de rajeunir au maximum cette fortune.

Notre équipe forestière communale a subi des changements cette dernière année, nous espérons pouvoir ainsi travailler dans la continuité pour l'avenir.

À souligner encore le point sensible des finances ; nous nous efforçons chaque saison d'optimiser au mieux les recettes par rapport aux dépenses et surtout d'utiliser les subventions fédérales et cantonales à bon escient. Nous profitons également de signaler que l'attribution des coupes à des entreprises mécanisées favorise la maîtrise des coûts et augmente les produits car nous restons maîtres de nos ventes de bois. Cependant, le maintien d'une équipe forestière manuelle est indispensable à la formation de nouveaux professionnels de la forêt ainsi que pour la réactivité dont elle fait preuve.

Avec l'année 2020 que nous avons vécu, les forêts communales ont été prises d'assaut par une population urbaine avide de grands espaces et d'air meilleur. L'accueil de ce nouveau tourisme promet de beaux défis pour la gestion future de nos futaies !

Pour terminer, il est nécessaire de rappeler que notre patrimoine fournit un excellent matériau de construction noble, renouvelable et local. Il est donc primordial de le valoriser dans toutes nos futures constructions communales !

Le BOIS SUISSE, un choix NATUREL



3.2 Bâtiments communaux

En bref

D'une manière générale, et comme chaque année, les entretiens périodiques propres à chaque bâtiment constituent les principales dépenses sur nos comptes. Durant l'année 2020, la Municipalité a déposé deux préavis. Le premier préavis, numéro 03/2020, concernait l'achat d'un véhicule électrique pour les bâtiments, d'une valeur de CHF 26'000.--. Quant au second, numéro 12/2020, concernant l'approbation d'un contrat énergétique pour la reprise du chauffage à distance (CAD) et une demande de crédit pour le raccordement des deux bâtiments communaux, pour un montant de CHF 120'000.--. Ce préavis a été refusé par le Conseil communal au mois de juin 2020.

Bâtiment de l'administration

Le bâtiment de l'administration a connu de menus travaux en 2020. Il s'agissait surtout de travaux d'entretien, notamment le remplacement d'une pompe et d'une vanne quatre voies sur la distribution du chauffage.

Bâtiment Pré-Morlot 1 (Bâticom)

Les travaux pour le bâtiment de Pré-Morlot concernaient la restauration de l'électroménager de deux appartements et la remise en état de volets roulants. D'autre part, une intervention a également été faite afin de réparer un affaissement du terrain devant le bâtiment.

Auberge communale

Cette année, la Municipalité a procédé à la pose d'un store électrique sur la terrasse. Plusieurs interventions sur le four de la cuisine ont également été nécessaires. A ce sujet, nous avons constaté sa vétusté et envisageons un changement à court terme.

CCM

Durant cette dernière année, nous avons procédé à divers travaux au CCM, notamment au remplacement du lave-vaisselle de la cuisine des combles, ainsi qu'au rafraîchissement d'une partie des murs du bâtiment. Une réparation de la pompe à chaleur, du chauffe-eau et du vase d'expansion de l'installation solaire a également été nécessaire.

Bâtiment de la Grange 6

Outre les travaux d'entretien courant, nous avons procédé à la rénovation des cuisines de plusieurs appartements ainsi qu'au remplacement du caniveau sur la terrasse et au marquage des places de stationnement. Le remplacement du bloc de 8 boîtes aux lettres s'est également avéré nécessaire.

Bâtiment Ancienne Poste 8

Dans ce bâtiment, nous avons, pour l'année 2020, commandé des travaux de rénovation pour deux appartements.

CCE

Suite à l'acquisition d'un véhicule électrique pour nos services, nous avons procédé à la pose d'une borne de recharge au CCE.

4 TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

4.1 Urbanisme et aménagement du territoire

Depuis juin 2019, une zone réservée a été établie sur le territoire communal. Cette zone réservée, ayant pour but de geler temporairement la constructibilité de la zone à bâtir communale, permet à la Municipalité de travailler de manière plus sereine à la révision du plan d'affectation.

Comme nous vous l'avions annoncé dans notre précédent rapport, nous avons pu soumettre notre projet de plan d'affectation au Canton en début d'année et avons été reçu en séance de coordination au mois de mars. Durant cette séance, faisant partie intégrante de la phase d'examen préliminaire, il nous a été demandé de procéder à quelques corrections mineures afin d'être en conformité avec les exigences légales et les directives du Canton.

Une fois ces modifications réalisées, l'ensemble du dossier a été soumis à la Direction générale du territoire et du logement - DGTL (anciennement SDT) pour examen préalable au mois de mai 2020. Conformément à l'art. 37 al. 2 LATC, le service dispose d'un délai de trois mois pour donner un avis sur la légalité du projet et sur sa conformité au plan directeur cantonal. A fin août, la DGTL nous informait ne pas pouvoir procéder dans les délais et s'engageait à procéder dans les meilleurs délais.

A la fin de l'année, nous n'avons toujours pas reçu le retour de l'examen préalable, permettant de poursuivre les démarches de révision du plan d'affectation.

4.2 Police des constructions

Malgré le contexte de la zone réservée, la charge de travail de la police des constructions reste relativement élevée.

En effet, ce n'est pas moins de **124** permis de construire ou autorisations qui ont été délivrés durant l'année. Nous rappelons ici que certains dossiers n'aboutissent pas mais sont tout de même étudiés par l'administration et nécessitent donc également du temps et des ressources. Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif détaillé du nombre de dossiers déposés pour étude, ainsi que le nombre des permis délivrés durant l'année 2020.

Abattage	31
Autorisation municipale	93
Dispensés d'enquête publique (art. 72d RLATC)	12
Enquête publique	44
Hors zone à bâtir	8
Total	188

Dossiers déposés pour étude

Abattage	30
Autorisation municipale	75
Dispensés d'enquête publique (art. 72d RLATC)	12
Hors zone à bâtir	7
Total	124

Permis de construire ou autorisation délivré(e)s

Comme nous l'avions mentionné dans notre précédent rapport, les enquêtes publiques génèrent toujours de plus en plus d'interventions de tiers (oppositions, observations, etc.). Il reste fréquent que,

lorsque la Municipalité décide de lever des oppositions et de délivrer un permis de construire, un recours soit interjeté, engageant ainsi une procédure judiciaire.

Nous soulignons que toutes les demandes de permis de construire font l'objet d'une vérification afin de s'assurer que le projet est conforme aux règlements communaux, ainsi qu'au règlement de la zone réservée. Si cela ne devait pas être le cas, le projet est alors modifié ou refusé. À titre d'information, la Municipalité a refusé **10** dossiers qui contrevenaient au règlement sur la zone réservée communale.

Le nombre d'autorisations municipales a fortement augmenté en 2020. La situation sanitaire exceptionnelle du printemps et de l'automne dernier, ayant certainement incité les propriétaires à entreprendre des travaux de minime importance.

4.3 Routes

Entretien des routes communales et chemins communaux

La Vy de Begnins depuis le village de Le Muids jusqu'au carrefour de la Cézille a été gravillonnée. Le faïençage et les fissures des chemins des Philosophes, du Village du haut, de la Rencontre, du Tunnel, des Clyettes et de la Pétoillère ont été réparées.

Entretien de la route cantonale RC 25

La pose du phonoabsorbant sur le tronçon de la RC 25 entre la gare d'Arzier et le chemin des Sendys a été réalisé en juillet 2020. À cause d'une mauvaise accroche de la géogrille sur la couche de fond, l'enrobé a dû être refait sur le tronçon gare d'Arzier – administration à la charge de l'entreprise Perrin Frères SA.

Passage à niveau de Le Muids

Le NStCM a réalisé d'important travaux de mise aux normes du passage à niveau de Le Muids en rectifiant la courbure de la route cantonale en amont et en aval du passage afin que celle-ci soit plus confortable. La canalisation communale d'évacuation des eaux claires longeant la route cantonale a été déplacée à la charge de la Commune.

Sentiers pédestres

Afin d'augmenter la sécurité du sentier des Clyettes, nous avons posé une main courante sur l'ensemble du parcours.

Dégâts hivernaux

Nous avons eu pour l'hiver 2019-2020 peu de dégâts hivernaux. Il s'agit principalement de bordures en béton cassées et de cercles de chambre de visite fissurés.

Signalisations routières

Nous avons constaté un sérieux problème avec la signalisation routière installée sur notre territoire communal. En effet, une grande partie des panneaux installés ne sont pas réglementaires, ou ont été installés sans consultation de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), donc sans autorisation. Cela a pour conséquence que ces panneaux doivent être retirés ou validés par une procédure de publication. La régularisation de cette signalisation est en cours.

Nous avons eu cette année un seul dégât sur une glissière, qui a été détruite. Personne ne s'est annoncé, donc des réparations seront prises en charge par la Commune.

Signalisations routières - piquets à neige

Nous avons installé, cette année, environ 1'500 piquets à neige pour signaler les ouvrages et les bordures de route.

Signalisations routières - candélabres

D'autre part, nous avons dû signaler à la Romande Energie six candélabres défectueux. La remise en état étant comprise dans le contrat de prestations, cela n'a engendré aucun frais supplémentaire pour la Commune.

Balayage mécanique

Comme les années précédentes, le balayage de nos bordures de routes et de nos trottoirs avec l'engin multitâches Nilfisk répond pleinement à nos besoins.

Radar didactique

Le radar didactique a été installé à plusieurs reprises cette année. Nous installons généralement l'appareil à la rentrée des vacances scolaires, afin de sensibiliser les automobilistes. Les données sont lues mais ne sont pas sauvegardées.

Projets à venir

Le plan directeur d'entretien des routes communales, créé en 2019, prévoit un entretien échelonné des routes jusqu'en 2024. Il ressort principalement dudit plan la nécessité de réaliser les travaux suivants :

- Gravillonnage du chemin du Montant 1'750 m²
- Gravillonnage du chemin du Tunnel 1'150 m²
- Gravillonnage du chemin du Champ des Bois 1'850 m²

4.4 Espaces verts

Place de jeux

Cette année, nous avons fait poser du bitume caoutchouteux sous les surfaces de jeux du Relais des Mômes, ceci à l'entière satisfaction des usagers. Quant aux places de jeux d'Arzier et de Le Muids, les copeaux ont été changés, les pelouses ont été partiellement refaites et les balançoires ont également été changées.

Mobilier urbain

Pour ce qui a trait au mobilier urbain, nous avons procédé au remplacement de 3 tables et de 6 bancs sur le domaine public, à savoir :

- Une table et un banc au Bochet.
- Une table à la place du village de Le Muids.
- Un banc au cimetière d'Arzier.
- Quatre bancs dans la cour du CCS.
- Une table au chemin Magnin.

Nous avons également remplacé une poubelle et installé une supplémentaire au chemin Prés-du-Marguiller.

Machine à vapeur

La machine à vapeur sèche pour le traitement (désherbage) des bordures des routes, des trottoirs et des cimetières a été utilisée pendant 12 jours au total, dont 10 jours par la Commune d'Arzier-Le Muids.

4.5 Cimetières

Nous avons eu 17 décès durant l'année 2020. Sur les 17 décès 16 personnes se sont faites incinérer. Une personne a été enterrée au cimetière d'Arzier, une urne a été déposée au columbarium, quatre urnes ont été déposés sur la tombe d'un aïeul et les 12 urnes restantes ont été reprises par les familles.

Columbarium

Le préavis 15/2019 destiné à l'assainissement du cimetière d'Arzier et à la création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir a été validé par le conseil communal le 23 septembre 2019. L'assainissement du cimetière d'Arzier a été réalisé au mois de mai, la pose du columbarium au mois de juin et la remise en état des pelouses en juillet. Le columbarium est à disposition de nos habitants depuis 1^{er} août 2020.

4.6 Traitement des déchets

Déchetterie

Pour ce qui concerne la gestion des déchets, les tonnages et quantités recueillis sont les suivants :

Statistique des déchets						
Descriptif	2020			2019		
	Montant hors TVA (HTVA)	To	Charges	Revenus	To	Charges
Ordures ménagères / Rétrocession	369.680	CHF 175'533.95	CHF 133'108.00	347.110	CHF 160'552.23	CHF 123'550.32
Carton	72.700	CHF 18'030.80	CHF -	52.610	CHF 8'506.20	CHF 2'451.10
Papier	91.020	CHF 4'509.76	CHF -	100.220	CHF 3'200.00	CHF 3'805.04
Verre	153.080	CHF 6'658.33	CHF 9'869.45	148.010	CHF 5'739.07	CHF 7'762.85
Ferraille	59.320	CHF 4'296.20	CHF -	52.270	CHF 3'204.70	CHF -
Déchets encombrants	60.620	CHF 15'634.05	CHF -	56.320	CHF 14'522.93	CHF -
Déchets compostables	439.600	CHF 55'719.14	CHF -	288.700	CHF 35'863.70	CHF -
Bois traité	118.140	CHF 21'756.80	CHF -	100.930	CHF 18'290.15	CHF -
Appareils électroniques et électroménager / Rétrocession	22.090	CHF -	CHF 3'465.76	6.420	CHF -	CHF 2'308.48
Déchets organiques méthanisables	37.060	CHF 13'131.75	CHF 2'232.17	34.100	CHF 12'770.01	CHF -
Déchets spéciaux ménagers (Répartition s/nbre habitants)	5.412	CHF 6'714.40	CHF -	4.366	CHF 6'555.25	CHF -
Déchets inertes	175.590	CHF 28'537.02	CHF -	161.500	CHF 15'625.90	CHF -
Huiles et matières grasses	1.438	CHF 411.15	CHF -	1.676	CHF 529.10	CHF -
PET	7.640	CHF -	CHF -	7.390	CHF -	CHF -
Textiles	17.281	CHF -	CHF -	17.256	CHF -	CHF -
Divers (PE Lait, sagex, cd, flacons)	4.627	CHF 4'170.40	CHF -	4.394	CHF 4'320.00	CHF -
Déchets communaux	16.500	CHF 4'073.41				
Totaux	1'651.798	CHF 359'177.16	CHF 148'675.38	1'383.272	CHF 289'679.24	CHF 139'877.79

Statistique des déchets

Comme les années précédentes, le tableau ci-dessus résume les charges et les revenus pour chaque type de déchets. Il est nécessaire de souligner que les chiffres présentés ci-dessus ne suffisent pas à calculer le taux de couverture des comptes « déchets » (451 et 452). En effet, des données supplémentaires sont nécessaires afin de pouvoir calculer ce taux. À titre d'information, le taux de couverture de ce compte est de 95.45 % contre 91.05 % pour 2019. Soit une amélioration de 4.4 %, due principalement à une augmentation de la rétrocession sur les sacs taxés, ainsi que la facturation de la taxe forfaitaire.

4.7 Assainissement – Réseau d'égouts

Chantiers d'assainissement des canalisations EU, EC des quartiers Prise et Bossons-Audry

Le chantier de mise en conformité des canalisations des eaux claires et des eaux usées des quartiers de la Prise et Bossons-Audry a débuté au mois de juin, ce projet va durer jusqu'à l'été 2022 si la météo le permet.

Le projet du bassin de rétention ou de la zone inondable du ruisseau « La Joy » est suspendu, car aucun accord avec le propriétaire, l'exploitant et la commune n'a pas pu être trouvé. Le projet devrait reprendre en automne 2021 ou printemps 2022.

5 FORMATION, JEUNESSE, CULTURE ET ÉGLISES

5.1 Écoles

Introduction

Au 31 décembre 2020, l'Établissement Primaire et Secondaire de Genolier et Environs (EPSGE) compte plus d'une centaine d'enseignants pour 1'172 élèves (Primaire et Secondaire) répartis sur les cinq communes, soit une vingtaine d'élèves de moins qu'en 2019.

École primaire

Le nombre d'élèves de 1P à 5P scolarisés au CCS à Arzier est de 196 élèves en 2020, soit environ 20 de plus que l'année précédente.

Depuis quelques années, le nombre de classes disponibles au CCS n'est pas suffisant pour accueillir tous ces enfants répartis dans 9 classes, raison pour laquelle les deux "portakabins" ont dû être changés et agrandis pour répondre aux normes de sécurité et d'hygiène.

De plus, depuis la rentrée scolaire d'août 2020, et pour pallier à la pénurie chronique de salles de classes, les élèves de 6P d'Arzier-Le Muids sont enclassés à St-Cergue dans l'école Jean-Jacques Rousseau nouvellement rénovée.

École secondaire

En 2020, l'Établissement Primaire et Secondaire de Genolier et Environs (EPSGE) compte 526 étudiants de la 7P à la 11S (dont 175 venant de la commune d'Arzier-Le Muids) répartis en 32 classes à Genolier et venant des 5 communes.

Conseil d'établissement

Le Conseil d'établissement est composé de vingt membres issus à parts égales des personnes mentionnées à l'art.31 de la LEO, ainsi qu'à l'article premier du règlement du Conseil d'établissement de l'AISGE :

- Les cinq municipaux des écoles de l'AISGE ;
- Cinq parents d'élèves élus par l'ensemble des parents d'élèves ;
- Cinq représentants professionnels actifs, proposés par leurs pairs ou à la demande de l'école et des communes ;
- Cinq représentants de l'EPSGE désignés selon les modalités fixées par le Département.

Le Conseil d'établissement concourt à l'insertion de l'établissement dans la vie locale. Il permet l'échange d'informations et de propositions entre l'établissement et les autorités locales, la population et les parents d'élèves. En 2020, pour la première fois de son histoire, le Conseil d'établissement a reçu les représentants des élèves ; ceux de l'école d'Arzier ont fait part de plusieurs souhaits d'améliorations simples qui sont en cours de réalisation.

Transports scolaires

Dans la mesure du possible, les enfants se rendent à pied à l'école lorsque le bâtiment se trouve dans leur village d'habitation. Dans les autres cas, des transports en commun sont mis en place par l'AISGE, principalement par le train NStCM, transport sûr et écologique, mais qui oblige l'école et l'AISGE à se régler sur ses horaires. De plus, la suppression de contrôleurs dans les wagons, a obligé l'AISGE à engager un certain nombre d'accompagnateurs pour encadrer les élèves.

En 2020, l'AISGE exploite cinq lignes de péditrain, dont trois sur la commune d'Arzier-Le Muids (Le Muids -> Arzier, St-Cergue -> La Chèvrerie -> Arzier et Arzier -> St-Cergue) utilisées par une quarantaine d'enfants en tout.

Conclusion

Depuis plusieurs années, le rapport de gestion de la commune d'Arzier-Le Muids attire l'attention sur le manque de place chronique au sein de nos établissements scolaires et sur les risques d'effets à plus ou moins long terme. 2020 aura vu la matérialisation de ces risques pour notre commune avec le déplacement d'une vingtaine d'enfants à St-Cergue, entraînant de nombreuses complications organisationnelles tant pour les parents que pour les autorités. La construction du nouveau bâtiment « Le Bix » à Le Muids devient de plus en plus indispensable pour combler (tout du moins partiellement) ce manque de salles de classes.

5.2 Bibliothèque communale

Mesdames Menoud et Vietti ont été dans l'obligation d'annuler toutes les manifestations prévues. Dès lors, cette année les contes de saisons, de la Saint-Valentin, ou même la fenêtre de l'Avent, n'ont malheureusement pas eu lieu.

D'autre part, nous vous remettons les chiffres habituels, mais avons décidé de les intégrer dans un tableau reprenant ceux des années précédentes, permettant ainsi une comparaison plus aisée. Il est tout de même important de garder en tête l'année particulière que nous avons vécu et d'interpréter ces résultats avec une certaine prudence.

	2020		2019		2018	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Nouvelles inscriptions	27 (5 adultes et 22 jeunes)	CHF 270.00	27 (11 adultes et 16 jeunes)	CHF 270.00	35 (15 adultes et 20 jeunes)	CHF 175.00
Cotisations	148	CHF 1'480.00	122	CHF 1'220.00	142	CHF 715.00
Amendes	5	CHF 29.00	8	CHF 106.00	13	CHF 122.00
Documents sortis (écoles et public)	6092		7501		8312	
Prêts aux écoles	874		1222		1526	
Prêts au public	5218		6279		6783	
Nouveaux livres équipés et catalogués	463		266		646	
Coût des nouvelles acquisitions		CHF 4'084.00		CHF 6'196.67		CHF 5'946.65

Pour terminer, nous vous assurons que Mesdames Menoud et Vietti restent attentives aux sorties littéraires ainsi qu'aux suggestions et demandes des lecteurs.

5.3 Cantine scolaire communale

Le premier semestre de 2020 a été bien chamboulé à cause de la COVID-19.

En effet, le restaurant scolaire a fermé ses portes le 13 mars avec 54 enfants inscrits, dont 48 régulièrement, soit une moyenne de 27 enfants par jour, pour rouvrir le 11 mai avec des effectifs très réduits. Cette réduction est due au fait que l'école a repris en présentiel par demi classe pendant 2 semaines mais aussi au fait que certains parents ont décidé de garder leurs enfants à la maison, à cause notamment de la suspension de leur emploi, du télétravail ou des craintes quant au virus, et ceci jusqu'à début juillet. Nous avons fini le mois de juin avec une moyenne de 17 élèves par jour.

Les mesures à appliquer se sont révélées assez contraignantes lors de la reprise en mai. Nous avons dû changer nos façons de travailler et l'organisation des repas.

Des tables avec moins d'enfants, sans adultes à la table pour les plus jeunes, des désinfections des objets et des meubles, avec l'aide d'une entreprise de nettoyage, ont été mis en place. Chacun a dû trouver ses marques et repères. Nous ne pouvions plus sortir autant de matériel pour occuper les enfants. Nous avons réinvesti dans l'achat de crayons, ciseaux et bâtons de colle afin d'occuper les enfants à table et éviter ainsi trop de déplacements dans la salle. Nous avons eu de la chance d'avoir de supers enfants très collaborant.

Par rapport à la rentrée de 2019, la situation du Relais des Mômes n'a pas changé. Cette structure est toujours bien chargée et il a été décidé que le restaurant scolaire accueillerait les 5P, puisque les 6P ont été déplacés à St-Cergue. Depuis août 2020, nous avons maintenant 55 enfants inscrits dont 50 de manière régulière. Notons toutefois que 2 enfants reviennent un jour par semaine de St-Cergue pour manger avec nous. En accord avec les parents, nous ne sommes pas responsables du chemin entre l'école et la gare.

L'abonnement à la ludothèque n'a pas été renouvelé pour l'année scolaire 2020/2021 en raison des contraintes liées à la COVID-19.

Au niveau des activités, pour la période où les restrictions étaient moindres, nous avons profité d'être à l'extérieur et avons dû réduire l'accès au jeu d'intérieur afin de protéger les enfants.

Dès août 2020, nous avons recommencé à sortir des jeux de construction, à danser ou faire des jeux de balle.

Nous mangeons toujours très bien et sommes très contents de ce que propose le traiteur notamment pour les enfants avec un régime particulier (sans lactose, sans porc ou autres particularités).

Nous profitons toujours du temps des repas pour rappeler aux enfants les bases d'une bonne alimentation. Certains sont preneurs, d'autres pas du tout mais à force de nous entendre, les enfants commencent aussi à nous parler de ce qui est bien ou pas.

Nous essayons aussi de faire passer des messages sur la vie en collectivité, la tolérance et la bienveillance envers autrui afin que chaque enfant puisse se sentir bien et ose exprimer ce qu'il ressent.

Nous espérons pouvoir pérenniser ce lieu d'accueil et sans cesse l'améliorer afin de proposer un service de qualité, chaleureux et adapté à chacun.

Gaëlle Hauser et Miljana Djordjevic Acalovic

6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Police

Collaboration avec la gendarmerie vaudoise

Une excellente collaboration avec la gendarmerie vaudoise est à souligner. Celle-ci patrouille régulièrement sur notre territoire ; par ailleurs le concept de poste de gendarmerie mobile a été maintenu. C'est ainsi qu'un fourgon mobile stationne un matin par mois sur notre commune, alternativement une fois à Le Muids et le mois d'après à Arzier avec les objectifs suivants :

- Entretenir les liens de proximité avec les citoyens
- Échanger avec les habitants des communes visitées afin d'en identifier les problèmes et incivilités
- Renforcer la visibilité policière par une présence marquée sur le terrain
- Permettre aux citoyens d'établir divers documents, allant du formulaire « objets trouvés/perdus » au dépôt d'une plainte pénale.

Cette proximité est positivement ressentie par la population.

Manifestations et demandes d'autorisation

En 2020, beaucoup de manifestations ont été annulées à cause de la crise sanitaire du Covid-19. Seul trois manifestations ont pu avoir lieu : le Bal du Petit Nouvel-An, le repas de soutien de la société de Jeunesse et l'inauguration du Relais du Bas.

6.2 Contrôle des habitants – Bureau des étrangers

Malgré la fermeture de l'Administration communale au public décidée en mars 2020 par le Conseil Fédéral, Mesdames Besson et Hodic ont alterné entre bureau et maison afin de garantir un service aux administrés. Depuis mai et pour quelques mois, elles ont à nouveau travaillé au bureau, mais, depuis la fin 2020, le télétravail est à nouveau réactivé, elles se croisent donc en étant au bureau 1 jour sur 2.

Population

Recensement	Total	Suisses	Étrangers
31.12.1950	355	347	8
31.12.1960	320	309	11
31.12.1970	457	383	74
31.12.1980	882	766	116
31.12.1990	1406	1196	211
31.12.2000	1781	1491	290
31.12.2005	2014	1612	402
31.12.2006	2062	1630	432
31.12.2007	2055	1602	453
31.12.2008	2127	1622	505
31.12.2009	2178	1643	535
31.12.2010	2220	1667	553
31.12.2011	2294	1673	621
31.12.2012	2349	1684	665
31.12.2013	2386	1712	674
31.12.2014	2442	1759	683
31.12.2015	2506	1813	693
31.12.2016	2565	1864	701
31.12.2017	2653	1888	765

31.12.2018	2697	1937	760
31.12.2019	2801	2026	775
31.12.2020	2912	2076	836

Quelques autres chiffres :

24 naissances et 18 décès
51 fonctionnaires internationaux

728 catholiques
608 protestants
1'565 autres confessions ou sans religion
(source statistiques religieuses octobre 2020)

Notre préposée et sa collaboratrice ont œuvré afin de gérer 727 mutations (arrivées, départs, naissances, décès, changement d'état civil, naturalisations, etc.) contre 729 en 2019 et 564 en 2018.

6.3 SDIS Service de défense contre l'incendie et de secours

18 communes font partie de l'association SDIS Nyon-Dôle et sont représentées au Conseil intercommunal, présidé par M. Claude Bosson, Municipal à Duillier. Pour 2020, notre commune était représentée par M. François Esselborn et Mme Elvira Rölli, M. Patrick Hübscher étant suppléant. Le Conseil s'est réuni à 2 reprises en 2020 afin de valider certains préavis dont les comptes et le budget pour 2021.

Sans entrer dans les nombreux détails que contient le rapport de gestion et d'activités 2020 du SDIS Nyon-Dôle, très complet, il est à relever que le nombre d'interventions dans notre région s'élève à 413, représentant 4'500 heures, réparties de la manière suivante :

- 108 pour les incendies ;
- 15 désincarcérations ;
- 69 sauvetages ;
- 89 pollutions ;
- 9 chimiques ;
- 51 inondations ;
- 55 alarmes automatiques ;
- 17 divers.

Nous constatons donc une baisse de 142 interventions par rapport à l'année précédente. Pour le surplus, nous vous renvoyons au rapport de gestion de cette association ainsi qu'à son site internet qui contiennent tous deux des renseignements complets quant aux activités de l'année écoulée.

6.4 Protection civile

La protection civile a connu une année 2020 particulièrement mouvementée. En cause la pandémie de Covid-19. Cette dernière a nécessité la mobilisation de la Protection Civile vaudoise dans son ensemble à deux reprises (mars et novembre), fait extrêmement rare.

D'autre part, l'organisation de l'ORPC a également connu un certain nombre de changements au cours du second semestre 2020. En effet, s'étant réorganisé, la présidence de l'ORPC a été reprise par Mme Tecon, Municipale à Rolle. D'autre part, le départ du Commandant est à relever. Vu l'incertitude sur la réorganisation de la protection civile vaudoise, le poste n'a, pour l'heure, pas été repourvu. Le commandement opérationnel est donc assumé par le Commandant de l'ORPC du district de Morges.

Pour toutes informations complémentaires, nous vous renvoyons au rapport de gestion de cette association intercommunale, disponible directement sur son site internet.

7 AFFAIRES SOCIALES

7.1 Accueil de la petite enfance, garderies et familles

Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT)

Dans le canton de Vaud, l'accueil de jour des enfants est géré autour de réseaux régionaux. La commune d'Arzier-Le Muids est membre du Réseau d'Accueil des Toblerones depuis sa création en compagnie de 15 autres communes de la région. Il a pour objectif de garantir la qualité de l'accueil de jour pour les nourrissons, les enfants et les adolescents tout en maintenant une accessibilité financière et géographique pour toutes les familles.

AISGE – Accueil de jour

Au 1^{er} janvier 2013, l'Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs (AISGE) a repris la gestion des structures d'accueil de jour des 5 communes dans le but d'offrir des prestations identiques d'accueil de jour à l'ensemble des élèves et/ou enfants de notre région. Ces structures sont gérées par trois directrices (une administrative et deux pédagogiques) et supervisées par un comité directeur formé des 5 municipaux des écoles.

Accueil préscolaire

Sur le territoire communal, « Le Relais des Mômes » offre, depuis août 2020, 44 places en nurserie-garderie, réparties en 10 pour la nurserie, 14 pour les « trotteurs » (18 à 30 mois environ) et 20 pour les enfants de plus de 30 mois. La structure est ouverte toute l'année, à l'exception d'une pause de 3 semaines en été et de la période entre Noël et Nouvel-An.

Le nouveau bâtiment, situé en bas de la rue du Village, a été livré dans les temps, soit en mai 2020 ; il a permis de doubler la capacité d'accueil, passant de 22 à 44 places. Ce nouveau bâtiment est venu compléter le bâtiment existant et les groupes ont été répartis sur les deux structures, soit 20 grands dans le bâtiment existant en haut de la rue du Village et 14 trotteurs et 10 bébés dans le nouveau bâtiment en bas de la rue du Village. Les structures ont été rebaptisées naturellement « Le Relais du Haut » et « Le Relais du Bas ». Les places de nurserie sont d'ores et déjà repourvues dans leur intégralité, ce qui confirme la nécessité de ces places d'accueil supplémentaires.

La crise sanitaire de 2020 a provoqué une fermeture supplémentaire de 5 semaines et demi pendant lesquelles aucun écolage n'a été perçu alors que l'entier des charges (salaires, loyers, ...) restait dû. Fort heureusement, une aide cantonale a été versée qui couvre pleinement le manque à gagner subi pendant la période de fermeture. Une action est actuellement en cours auprès du RAT pour obtenir le remboursement des montants versés par la commune pendant cette période (sur la demande du réseau) qui ne se justifiaient pas.

Accueil parascolaire (UAPE)

Pour les enfants de 4 à 10 ans (1P à 6P), c'est également « Le Relais des Mômes » qui offre un accueil tant le matin (dès 7 heures du matin) que pendant la pause de midi ou l'après-midi, dès la fin de l'école et jusqu'à 18h30. 48 places sont à disposition avec une pointe à 60 pour la tranche de midi et sont supervisées par une équipe de 7 personnes accompagnées d'un apprenti.

En 2020, le taux de remplissage de l'UAPE est très satisfaisant. La tranche de midi, elle, est complète les 4 jours de la semaine et ceci malgré le départ des 6P à St-Cergue ; ceux-ci, en accord avec les parents, sont accueillis au Relais des Mômes le matin et l'après-midi et mangent à midi à l'UAPE de St-Cergue.

Tout comme pour la nurserie-garderie, l'UAPE a été contrainte de fermer pendant 7 semaines et demi suite à la crise Covid-19 ; ici encore, le manque à gagner suite à ce cette fermeture a été entièrement compensé par l'aide cantonale reçue.

Jardin d'enfants communal

Dès janvier 2020, la Municipalité a étudié le projet de dédier une salle d'un bâtiment communal uniquement pour le jardin d'enfants, qui, jusqu'à présent, partageait les locaux de l'UAPE (de l' AISGE). Ceux-ci devenant trop exigus par rapport aux nombres d'enfants des deux structures.

D'autre part, suite à un sondage auprès des parents, il est paru nécessaire de proposer une ouverture élargie au mercredi matin ainsi que deux après-midis par semaine. De plus, Mme Zwygart ayant obtenu un CFC d'assistante socio-éducative, le nombre d'enfants accueillis pouvait potentiellement passer à 15 par demi-journée à la place de 10.

Mme Van Griethuysen, chargée d'évaluation des milieux d'accueil auprès de l'OAJE, est venue pour évaluer les possibilités d'accueil de la salle des Raffis au CCM. Ayant obtenu un préavis positif de sa part, sous réserve de quelques travaux, le projet a été soumis au conseil communal, qui l'a accepté le 15.06.2020. Les travaux ont été entrepris durant les vacances d'été et terminés au mois de septembre. L'aménagement a été finalisé au mois d'octobre. Le jardin d'enfants a pu prendre possession de ses propres locaux le lundi 27 octobre.

Parallèlement, suite à la crise sanitaire, le jardin d'enfants a été fermé du 18 mars au 11 mai. Les pensions déjà payées pour cette période ont été remboursées. Une perte de CHF 7'419.-- a été annoncée auprès de l'OAJE, une indemnité de CHF 4'971.--, correspondant au 67% des pertes, a pu être obtenue.

Lors de la reprise, les enfants inscrits ont été présents. Mais à la rentrée scolaire du mois d'août, force était de constater, que le nombre de nouvelles inscriptions était à la baisse.

	Janvier	Août	Décembre
Lundi	10	5	6
Mardi	8	8	9
Jeudi	10	4	4
Vendredi	9	5	6

Au vu du peu d'enfants inscrits, il a été décidé de ne pas proposer les nouvelles plages horaires (mercredi matin, mardi et jeudi après-midis) avant la rentrée du 1^{er} janvier 2021.

Durant la crise sanitaire, les activités « hors des murs » ont été abandonnées, pas de course d'école ou de cueillette de fraises à Genolier. Nous n'avons pas pu organiser de rencontre de parents, de fête de Noël ou même une journée portes ouvertes pour notre nouveau lieu de vie. Heureusement, nos sorties hebdomadaires en forêt ont toujours été autorisées pour le plus grand bonheur des enfants.

8 SERVICES INDUSTRIELS

8.1 Service des eaux

Nous avons eu, au mois de mai, un audit de l'OFCO (office cantonal de la consommation). Cet audit avait pour but de contrôler toutes nos installations techniques, notre méthode de production, de contrôle de la qualité ainsi que les qualifications de notre personnel.

Un rapport a été établi par l'OFCO révélant des mises en conformité nécessaires de nos réservoirs et de nos classeurs « Autocontrôle ». Un délai a été fixé au 31 mars 2021 pour la réalisation de ces correctifs.

Production des sources de la Raisse et des Coteaux

La production moyenne d'eau de la source de la Raisse depuis le début des statistiques (2015) est de 81'596 m3/an. La production de 2020 a été de 63 955 m3, soit 22% de moins.

La production moyenne d'eau de la source des Cotteaux depuis le début des statistiques (2015) est de 93'757 m3/an. La production de 2020 a été de 100'829 m3, soit 7% de plus.

La production d'eau de la station SIDEMO du Montant a été inférieure aux dernières années et avec une turbidité plus élevée. Cela a eu pour conséquence de devoir suspendre régulièrement le captage de cette ressource pour garantir la qualité. Pour répondre à la demande, nous avons compensé en refoulant l'eau potable depuis la SAPAN de Nyon.

Entretien des zones de captage de la Raisse et des Cotteaux

Comme chaque année les zones S2 et S3 de la source de la Raisse et des Cotteaux sont fauchées et l'herbe est évacuée.

Nettoyage des réservoirs des Sendys et des Coteaux

Le nettoyage des cuves du réservoir des Sendys a été réalisé la semaine 9-2020 et celles du réservoir Cotteaux la semaine 10-2020.

Fuites sur notre réseau d'eau potable.

Nous avons eu cette année 11 fuites sur notre réseau de distribution d'eau potable.

- Le 7 mars, une fuite sur la canalisation en acier de 100 mm. située au chemin de la Pétolière 28. La coupure d'eau a duré 4 heures et impacté 6 ménages.
- Le 24 août, une fuite sur la canalisation en acier de 100 mm. située au chemin des Clyettes 22. La coupure d'eau a duré 5 heures et impacté 13 ménages.
- Le 25 août, une fuite sur la canalisation en PE16/160 mm. située au chemin Lynx 5. La coupure d'eau a duré 2 heures et impacté 14 ménages.
- Le 26 août, une fuite sur la canalisation en acier de 100 mm. située au chemin des Allévays 6. La coupure d'eau a duré 4 heures et impacté 18 ménages.
- Le 9 septembre, une fuite sur la canalisation en acier de 1". située au chemin des Philosophes 1. La coupure d'eau a duré 2 heures et impacté 1 ménage.
- Le 28 septembre, une fuite sur la canalisation en acier de 3/4". située au chemin des Palins 5. La coupure d'eau a duré 2 heures et impacté 1 ménage.
- Le 6 octobre, une fuite sur la canalisation en acier de 125 mm. située au chemin de la Prise 5. La coupure d'eau a duré 8 heures et impacté 22 ménages.
- Le 7 octobre, une fuite 5 mètres plus bas sur la canalisation en acier de 125 mm. située au chemin de la Prise 5. La coupure d'eau a duré 8 heures et impacté 22 ménages.
- Le 13 octobre, sur la canalisation en acier de 100 mm. située au chemin de la Prise 5. La coupure d'eau a duré 8 heures et impacté 22 ménages.

- Le 11 novembre, sur la canalisation en acier de 100 mm. située au chemin de Fin d'Elez 8. La coupure d'eau a duré 3 heures et impacté 1 ménage.
- Le 11 décembre, sur la canalisation de refoulement en acier de 175 mm. La fuite a été localisée sous la clinique de Genolier à environ 150 mètres en dessus de la station intercommunale SIDEMO. Aucune coupure et aucun impact sur la population.

Pose et échange de compteurs

Le conseil communal a validé les préavis 04/2019 le 1^{er} avril 2019 et 11/2019 le 24 juin 2019, finançant l'échange de 394 compteurs d'eau et la pose de 840 émetteurs radio. Le projet s'est terminé en octobre 2020. Les tests ont eu lieu en novembre et la première facturation sur cette base a pu être réalisée en décembre.

Restriction d'eau potable

La restriction d'eau a été instaurée le 27 juillet et levée le 2 novembre.

Les projets à venir au service des eaux

Le préavis 13/2018, concernant la construction d'un puits de captage en dessus du réservoir des Cotteaux, a été accepté par le Conseil communal le 8 octobre 2018 pour un montant de CHF 623'100.-- Le projet sera réalisé au printemps 2021 et durera 3 mois environ.

Le préavis 15/2018, concernant le remplacement de la canalisation principale d'eau sous pression alimentant le village du Muids, le quartier de Fin d'Elez et la clinique de Genolier ainsi que la canalisation alimentant les fontaines du Muids, a été accepté par le Conseil communal le 8 octobre 2018 pour un montant de CHF 409'800.--. Le projet sera réalisé lorsque le planning des travaux pour la construction du CSI Le Bix sera connu, soit dès la fin de la procédure judiciaire actuellement en cours.

8.2 Distribution d'énergie

La production de chaleur fournie par notre centrale du CCS a produit 883.835 MWh d'énergie thermique (766.422 en 2019) qui se répartit comme suit :

Consommateur	Répartition en MWH
Bâtiment du CCS	372.114
Caroline 2 A	50.998
Caroline 2-4-6-8	259.856
Pré-Morlot 1	53.522
Auberge	27.864
Appartement Village 15	20.760
Abris PC	54.512
Divers	44.209

Consommation chaleur – force

La consommation de matières nécessaires à la production de chaleur est de 204 m³ de copeaux de bois et 92'961 l de mazout.

Notre installation photovoltaïque installée sur la toiture du CCE (466.95 m²) a produit 67.55 MWh en 2020 contre 62.75 MWh en 2019.

Une production totale de 454.31 MWh depuis sa mise en service en 2014, représente un total d'émissions de CO2 évitées d'environ 318.01 tonnes.

9 CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Vu le préavis no 11/2021 concernant le rapport de gestion 2020,

Vu le rapport de la Commission de gestion,

Oùï les conclusions du rapport de ladite commission,

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'adopter le préavis municipal no 11/2021 concernant le rapport de gestion 2020,
2. de donner décharge à la Municipalité, ainsi qu'à la Commission de gestion, pour la gestion de l'année 2020.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 10 mai 2021 pour être soumis au Conseil communal d'Arzier-Le Muids.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

(signé)

Louise Schweizer

Le Secrétaire

(signé)

Quentin Pommaz

10 GLOSSAIRE

AAS	Agence d'assurances sociales
ACPT	Association couvert à plaquettes et bois Trélex
AISGE	Association Scolaire de Genolier et Environs
APEC	Association pour l'épuration des eaux usées de la Côte
ARAS	Association régionale d'action sociale
CCE	Centre communal d'entretien
CCM	Centre communal multifonctions
CCS	Centre communal scolaire
CDP	Commandement de payer
CBOVd	Chambre des bois de l'ouest vaudois
CODIR	Comité directeur
COFIL	Comité de pilotage
CSR	Centre social régional
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire
DGTL	Direction générale du territoire et du logement
EPSGE	Etablissement primaire et secondaire de Genolier
LATC	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions
ORPC	Organisation régionale de la protection civile
PEBOV	Promotion de la filière bois de l'ouest vaudois
PRNJV	Parc naturel régional jura vaudois
RAT	Réseau d'accueil des Toblerones
RI	Revenu d'insertion
SADEC	Société anonyme de traitement des déchets
SAPAN	Société anonyme pour le pompage et l'adduction d'eau du lac pour la région nyonnaise
SIDEMO	Service intercommunal des eaux du Montant

Glossaire

